



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/79/Rev.1/Corr.1
5 septembre 1997



FRANÇAIS SEULEMENT

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Vingt-deuxième réunion
Nairobi, 28-30 mai 1997

Rectificatif

**RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

- **Page 5**
Sous le point 4 de l'ordre du jour **supprimer** l'entête: a) Rapport du Trésorier
- **Page 28**
Paragraphe 79 c) à la dernière ligne **supprimer**: u paragraphe 1 de l'Article 5
- **Page 34**
Paragraphe 94 ligne 4 Décision 22/7 **devrait se lire** 21/7
- **Annexe III page 5**
Sous l'entête EXTERNES la dernière colonne **devrait se lire** 15m/p (pour les tâches 9-14)
- **Annexe III page 14**
Paragraphe 7 à la dernière ligne **supprimer** le mot: Efficacité



**Programme des
Nations Unies
pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/79/Rev.1
30 juin 1997

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Comité exécutif
du Fonds multilatéral aux fins
d'application du Protocole de Montréal

Vingt-deuxième réunion
Nairobi, 28-30 mai 1997

**RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

INTRODUCTION

La vingt-deuxième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Nairobi du 28 au 30 mai 1997 et des réunions du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances ont eu lieu au même endroit, respectivement du 26 au 29 mai et du 27 au 29 mai 1997.

Ont participé à la réunion les représentants des pays suivants, membres du Comité exécutif conformément à la Décision VIII/8 adoptée par les Parties au Protocole de Montréal à leur huitième réunion:

a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole: Australie, Belgique, États-Unis d'Amérique, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Président) et Suisse;

b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole: Antigua-et-Barbuda, Chine, Costa Rica (Vice-Président), Inde, Pérou, Sénégal et Zimbabwe.

Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

Des représentants du Secrétariat de l'ozone et du Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étaient présents.

Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes: Alliance for Responsible Atmospheric Policy (ARAP), Amis de la Terre, Fonds de défense de l'environnement, Green Africa et Pesticide Action Network assistaient également à la réunion.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte le mercredi 28 mai 1997, à 10 heures, par M. David Turner (Royaume-Uni), Président du Comité exécutif, qui a souhaité la bienvenue aux participants, a adressé les remerciements du Comité au Gouvernement et au peuple du Kenya et a remercié le Programme des Nations Unies pour l'environnement qui a mis ses installations à la disposition de la réunion. Il a rappelé que, comme à sa précédente réunion, la principale responsabilité du Comité était toujours d'appliquer le Protocole de Montréal en veillant à ce que les fonds soient utilisés le plus rapidement et le plus efficacement possible pour aider les Parties visées à l'Article 5 à s'acquitter de leurs obligations, notamment en ce qui concerne l'échéance de 1999.

2. Mme Elizabeth Dowdeswell, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a accueilli le Comité au siège du PNUE et a déclaré que l'application du Protocole de Montréal constituait un excellent exemple de coopération internationale productive grâce à laquelle les objectifs du Protocole sont atteints d'une manière pragmatique. Le défi que doit relever le Comité dans ses efforts pour aider les pays visés à l'Article 5 est toutefois beaucoup plus vaste que les réalisations accomplies jusqu'à présent. Avec la fin de la période de grâce accordée aux pays visés à l'Article 5, le compte à rebours commencera pour arriver à l'élimination complète en 2010. Les approbations de programmes et de projets devront donc être accélérées en 1997 de manière à pouvoir influencer sur l'aptitude des pays à respecter l'échéance de 1999.

3. À la séance d'ouverture de la réunion, le Professeur S. K. Ogeri, Président de la huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, a souhaité aux participants la bienvenue au Kenya et leur a souhaité tout le succès possible dans leurs travaux.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS D'ORGANISATION**a) Adoption de l'ordre du jour****4. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour suivant:**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour.
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. Rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements.
5. Coûts d'administration des agences d'exécution (rapport de situation).
6. Rapport du Sous-Comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances concernant les points suivants:
 - a) Évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour 1996;
 - b) Plans d'activités révisés des agences d'exécution pour 1997;
 - c) Plan d'activités triennal (1997-1999) du Fonds multilatéral;
 - d) Rapport récapitulatif sur l'élimination des ODS dans les pays visés à l'Article 5;
 - e) Cycle d'établissement des plans d'activités et de soumission des programmes de travail;
 - f) Indicateurs d'évaluation des résultats des agences d'exécution;
 - g) Projet de programme de travail pour la surveillance et l'évaluation.
7. Rapport du Sous-Comité sur l'examen des projets concernant les points suivants:
 - a) Tableau général des questions recensées au cours de l'examen des projets;
 - b) Coopération bilatérale;
 - c) Amendements de programmes de travail;
 - d) Projets d'investissement.
8. Rapports périodiques:
 - a) Rapport périodique global;
 - b) Rapport périodique sur la coopération bilatérale;
 - c) Rapport périodique du PNUD;
 - d) Rapport périodique du PNUE;
 - e) Rapport périodique de l'ONUDI;
 - f) Rapport périodique de la Banque mondiale.

9. Programmes de pays:
 - a) Chypre
 - b) Gabon
 - c) El Salvador
 - d) Nicaragua
 - e) Samoa-Occidental
10. Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production.
11. Rapport sur les options visant à accélérer l'élimination des ODS dans le secteur des PME.
12. Avancement de la mise en oeuvre des programmes de pays : Incidences découlant de l'emploi de différentes années de base.
13. Divergences entre les données présentées au Secrétariat de l'ozone et celles qui sont fournies au Secrétariat du Fonds : compatibilité et harmonisation des deux méthodes parallèles de communication de données.
14. Projet de lignes directrices pour les propositions de changement de technologies dans les projets approuvés.
15. Surcoûts d'exploitation des compresseurs de réfrigérateurs domestiques.
16. Lignes directrices sur l'identification des besoins de formation et la coordination des activités de formation.
17. Financement rétroactif.
18. Mesures destinées à améliorer le fonctionnement du mécanisme de financement (Décision VIII/5).
19. Plan sectoriel pour l'élimination des halons en Chine.
20. Application généralisée des directives initiales sur la poursuite de l'établissement d'un programme pilote pour le secteur des halons.
21. Questions diverses.
22. Adoption du rapport.
23. Clôture de la réunion.

b) Organisation des travaux

5. Le Comité est convenu que les points 19 et 20 de l'ordre du jour seraient examinés ensemble.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat du Fonds depuis la vingt-et-unième réunion du comité (UNEP/OzPro/ExCom/22/2), et il a pris note en particulier de la déclaration du Chef du Secrétariat annonçant que le Secrétariat travaillait en étroite coopération avec les agences d'exécution pour mettre en forme d'ici à la prochaine réunion du comité la base de données sur les coûts estimatifs des principaux articles d'équipement. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU TRÉSORIER SUR L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉCAISSEMENTS**a) Rapport du Trésorier**

7. Le Trésorier a présenté son rapport sur la situation du Fonds et des contributions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/3/Rev.1). En ce qui concerne les contributions, sur le total reporté de \$US 74 millions d'arriérés de contribution pour la période 1991-1996, un montant de \$US 47 millions avait été reçu et il est très probable que la quasi totalité des \$US 27 millions encore impayés serait recouvrée avant la fin de l'année. Toutefois, pour 1997, fort peu de contributions avaient encore été reçues, le taux de recouvrement se situant à ce jour au très faible niveau de 1,2 %.

8. Le Trésorier a annoncé que deux nouvelles Parties non visées à l'Article 5 avaient ratifié les amendements de Londres et avaient en conséquence été ajoutées à la liste des contributeurs. Il s'agissait de la République tchèque, dont la ratification a pris effet le 19 mars 1997, et de l'Ukraine, dont la ratification a pris effet le 8 mai 1997.

9. En ce qui concerne la situation du Fonds, le Comité exécutif disposait actuellement du montant approximatif de \$US 62,2 millions pour de nouvelles affectations mais, d'après les indications supplémentaires d'intention, ce chiffre serait porté sous peu à \$US 80 millions.

10. Les comptes certifiés du PNUE pour 1996, incluant le Fonds multilatéral, n'étant pas encore disponibles, le Trésorier a indiqué qu'il ferait rapport officiellement sur l'état des comptes du Fonds à la prochaine réunion du Comité exécutif.

11. Le Comité exécutif a décidé:

a) de prendre note de la situation du Fonds et des contributions pour la période 1991-1997, en date du 30 mai 1997 (voir Annexe I au présent rapport);

b) de noter que les ressources dont disposait le Fonds au 30 mai 1997 s'élevaient à \$US 62 243 959;

c) de prendre note du rapport du Trésorier.

(Décision 22/1)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: COÛTS D'ADMINISTRATION DES AGENCES D'EXÉCUTION (RAPPORT DE SITUATION)

12. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport sur les coûts d'administration des agences d'exécution (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/4) et a informé la réunion que, comme suite à la Décision 21/2, un groupe d'experts du Secrétariat avait retenu les services d'un consultant. Étant donné que le coût global de ce recrutement s'élevait à \$US 87 700, il n'avait pas à être entériné par le Comité des contrats du PNUE. Le consultant devait finaliser son rapport au plus tard en 1997, aux fins de soumission au Comité exécutif.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES

13. Le représentant de l'Australie, Président du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (composé d'Antigua-et-Barbuda, de l'Australie, de la Belgique, du Costa Rica, du Royaume-Uni et du Zimbabwe), a présenté le rapport du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5) qui contenait les recommandations de ce sous-comité sur un certain nombre de questions.

14. Le Comité exécutif a pris note de la décision du sous-comité d'examiner de nouveau son mandat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/36, annexe VII) à sa prochaine réunion.

a) Évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour 1996

15. Le Comité exécutif a noté que le sous-comité n'avait pas été en mesure d'examiner cette question, faute de temps.

b) Plans d'activités révisés des agences d'exécution pour 1997

16. Ayant examiné les recommandations du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphes 21-29) sur les questions découlant des plans d'activités révisés pour 1997 du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/8), du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/9), de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/10) et de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/11), le Comité exécutif a pris les décisions décrites aux paragraphes 17 à 25 ci-après.

Cas dans lesquels le niveau de décaissement a été faible dans certains pays

17. Notant que le faible niveau de décaissement dans certains pays constituait un sujet de préoccupation, le Comité exécutif a décidé:

a) de tenir compte de ces préoccupations lorsqu'il examinera la préparation et l'approbation de projets futurs dans ces pays;

b) de demander au Sous-comité sur l'examen des projets de procéder de la même façon.

(Décision 22/2)

Réalisation d'objectifs exigeant des lignes directrices de politique approuvées

18. Le Comité exécutif a décidé:

a) d'encourager les agences d'exécution à établir des portefeuilles conjoncturels de projets pouvant remplacer les projets en attente de l'adoption de lignes directrices de politique, au cas où celles-ci n'auraient pas été adoptées d'ici à la fin de 1997;

b) de régler le plus rapidement possible la question des lignes directrices de politique.

(Décision 22/3)

Un certain nombre de pays à faible volume de consommation (PFV) n'ont encore reçu aucun financement

19. Ayant pris note de la profonde préoccupation du sous-comité du fait que de nombreux pays à faible volume de consommation (PFV) n'ont encore reçu aucun financement du Fonds multilatéral, le Comité exécutif a décidé de demander aux agences d'exécution de leur donner la priorité à l'avenir, voire, si les fonds étaient disponibles, dans le courant de 1997.

(Décision 22/4)

Prélèvements, taxes et droits imposés sur le matériel financé par le Fonds multilatéral

20. Étant donné qu'il y a eu des cas où les gouvernements de pays visés à l'Article 5 avaient imposé des taxes sur les équipements financés par le Fonds multilatéral, le Comité exécutif, réaffirmant la décision prise à sa dixième réunion interdisant le financement par le Fonds multilatéral de toutes impositions de cette nature, a décidé:

a) d'inviter instamment les Parties visées à l'Article 5 à exonérer de toute charge fiscale les équipements achetés au titre du Fonds multilatéral;

b) d'inviter instamment les agences d'exécution et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts en vue de résoudre ce problème et à travailler avec les pays concernés afin de résoudre tous les problèmes en suspens, en procédant le cas échéant par échange de lettres.

(Décision 22/5)

Forme de présentation des plans d'activités

21. Constatant que plusieurs agences d'exécution n'avaient pas suivi la présentation indiquée pour la préparation des plans d'activités, le Comité exécutif a décidé qu'à l'avenir, les plans d'activités qui ne seront pas présentés selon la forme prescrite ne seront pas approuvés.

(Décision 22/6)

Priorités sectorielles

22. Le Comité exécutif a décidé de noter que le sous-comité avait examiné la suggestion de l'ONUDI selon laquelle l'établissement de priorités sectorielles faciliterait les opérations des agences d'exécution, sans parvenir cependant à un accord, compte tenu des préoccupations exprimées sur l'opportunité d'une telle mesure, sachant que les priorités tendraient à être différentes d'un pays à l'autre.

(Décision 22/7)

Projets concernant le bromure de méthyle

23. Notant que le plan d'activités de 1997 indiquait, pour des projets de démonstration sur le bromure de méthyle, un montant de \$US 10 millions s'étalant sur les trois prochaines années, dont \$US 3 millions étaient affectés à 1997, \$US 4 millions à 1998 et \$US 3 millions à 1999, avec la possibilité que l'affectation de 1997 soit dépassée, le Comité exécutif a décidé que le montant de \$US 3 millions pour 1997 pouvait être dépassé en cas de besoin. Toutes modifications des affectations devront être approuvées par le Comité exécutif.

(Décision 22/8)

Autres questions de politique

24. Le Comité exécutif a décidé de prendre note des questions de politique ci-après, dont l'avait saisi le sous-comité:

- a) Nécessité de maintenir l'équilibre entre les besoins compétitifs suivants:
 - i) aider les pays à respecter l'échéance de 1999;
 - ii) adopter une démarche plus dynamique pour répondre aux besoins des PME;
 - iii) terminer les programmes sectoriels et sous-sectoriels d'élimination pour maintenir une dynamique de succès;
- b) Approche globale et plan intégré d'élimination pour la mise en oeuvre des programmes de pays dans les PFV;
- c) Lignes directrices de surveillance et d'évaluation pour les projets de renforcement des institutions;
- d) Gabarits simplifiés pour les programmes de pays dans les pays à très faible volume de consommation;
- e) Seuils de coût-efficacité pour les petits projets d'investissement;
- f) Achèvement de la base de données sur les coûts des principales pièces d'équipement;

- g) Lignes directrices pour le secteur de la production;
- h) Lignes directrices pour les projets de rattrapage des équipements dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale;
- i) Surcoûts d'exploitation pour les projets de compresseurs.

(Décision 22/9)

25. Le Comité exécutif a décidé:

a) de prendre note de la déclaration du Chef du Secrétariat, selon lequel certaines des questions pourraient être traitées assez rapidement, tandis que d'autres prendraient plus de temps;

b) de prendre note de la demande formulée par un membre visant à tenir une réunion du Comité exécutif immédiatement avant ou après la Réunion des Parties en septembre 1997 pour examiner ces questions, ainsi que de la demande formulée par un autre membre de tenir une réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production entre septembre et novembre 1997, afin d'élaborer des lignes directrices sur le secteur de la production, qui pourraient alors être adoptées par le Comité exécutif à sa réunion prévue pour fin novembre/début décembre.

(Décision 22/10)

c) Plan d'activités triennal du Fonds multilatéral

26. Ayant examiné les recommandations du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphe 30) concernant le plan d'activités triennal (1997-1999) (Révision) du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/12), le Comité exécutif a décidé:

a) d'entériner les objectifs d'approbation et de dépenses pour la période triennale, en notant que les chiffres de 1998 et 1999 n'étaient fournis qu'à titre indicatif et seraient révisés à la prochaine réunion du Comité exécutif, et en tenant compte des facteurs suivants:

- i) En 1997 et pendant la première moitié de 1998, le Fonds multilatéral donnerait priorité à l'approbation des projets présentant la valeur ODP la plus élevée et une courte durée d'exécution pour les pays ayant encore à respecter leurs obligations relativement à l'échéance. Cela permettrait d'exécuter ces projets avant le 1er juillet 1999 de manière à arrêter la croissance de la consommation d'ODS dans ces pays;
- ii) Le Fonds continuerait d'assurer le financement pour tous les secteurs de consommation d'ODS afin de permettre à tous les pays visés à l'Article 5 de maintenir la dynamique d'élimination conformément aux stratégies de leurs programmes de pays;
- iii) Les halons continueraient de recevoir une haute priorité étant donné leur valeur ODP élevée et leur bon rapport coût-efficacité. Cela se traduirait, entre autres,

par l'examen du premier programme d'élimination sectorielle dans le secteur des halons présenté par un pays visé à l'Article 5;

- iv) Le Fonds maintiendrait la pratique consistant à établir une affectation spéciale pour les pays à faible volume de consommation. Les agences d'exécution seraient incitées à prévoir des fonds pour aider ces pays;
- v) Le financement des projets de clôture totale ou graduelle dans le secteur de la production serait examiné au cours de la présente période triennale. Sachant que les lignes directrices concernant la fermeture des installations de production d'ODS seraient prêtes en 1997 et que la formulation de projets serait en cours dans la même année, les affectations pour le secteur de la production auraient lieu en 1998 et 1999;
- vi) Les budgets futurs devaient inclure des fonds pour la préparation de projets d'investissement, au titre des affectations aux projets d'investissement plutôt que des affectations aux autres types de projet;

b) de charger le Secrétariat d'envoyer, vers le milieu de l'année, des lettres à tous les pays participant aux activités bilatérales, pour leur demander s'ils comptent utiliser la totalité des fonds qui leur ont été affectés pour des activités bilatérales. Dans la négative, les fonds non utilisés pourraient être réaffectés;

c) d'insérer, dans le Tableau 3 du plan d'activités triennal du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/12), après la ligne «Investissement», une nouvelle ligne intitulée «Fonds réservés à la préparation de projets d'investissement»;

d) de prendre en considération la possibilité d'une augmentation de l'importance des projets ne portant pas sur des investissements.

(Décision 22/11)

d) Rapport récapitulatif sur l'élimination des ODS dans les pays visés à l'Article 5

27. Ayant examiné les recommandations du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphe 11-13) sur le rapport récapitulatif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/13), le Comité exécutif a décidé:

- a) que le rapport devrait être mis à jour chaque année;
- b) qu'afin d'accroître l'utilité du document, les rapports futurs comprendraient des renseignements sur la production et la consommation de CFC, sur le niveau maximal de consommation de CFC à établir en fonction de la période de base 1995-1997 et sur la production et la consommation de halons, ainsi que des informations générales sur la croissance économique globale;
- c) que les Parties visées à l'Article 5 devraient être fortement encouragées à évaluer elles-mêmes leurs possibilités de se conformer à l'échéance de 1999. Le Secrétariat, en

collaboration avec les agences d'exécution, devrait établir et diffuser un questionnaire pour obtenir des Parties visées à l'Article 5 les résultats d'une telle évaluation;

d) d'inviter les agences d'exécution à se concentrer davantage sur les Parties qui n'ont pas encore bénéficié de l'assistance du Fonds multilatéral, qui sont toutes des pays à faible volume de consommation (PFV).

(Décision 22/12)

e) Cycle d'établissement des plans d'activités et de soumission des programmes de travail

Suppression de la concordance entre la durée du mandat du Comité exécutif et la date de la Réunion des Parties

28. Ayant pris note de la recommandation du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphe 15), voulant qu'à compter de la présente année, le mandat du Comité exécutif coïncide avec l'année civile, supprimant ainsi sa concordance avec la date de la Réunion des Parties à laquelle la nouvelle composition du Comité exécutif est fixée, le Comité exécutif a décidé de charger le Chef du Secrétariat de prendre contact avec le Secrétariat de l'ozone, afin de communiquer cette recommandation à la Réunion des Parties.

(Décision 22/13)

Calendrier et programme de travail des réunions du Comité exécutif

29. Ayant pris note de la recommandation du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphes 16 et 17), le Comité exécutif a décidé:

a) de recommander à la Réunion des Parties qu'il tienne trois réunions par an. Le Comité exécutif devrait toutefois conserver la possibilité de tirer parti des occasions fournies par les réunions d'autres instances du Protocole de Montréal pour convoquer, s'il y a lieu, des réunions supplémentaires, lorsque des circonstances particulières le justifient;

b) d'adopter le calendrier des réunions et le programme de travail présentés à l'Annexe II au présent rapport.

(Décision 22/14)

30. Ayant pris note de la recommandation du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphe 18), le Comité exécutif a également décidé que le nouveau calendrier des réunions devrait être mis en vigueur dès que possible et que le Comité tiendra donc sa vingt-troisième réunion vers la fin novembre ou début décembre 1997, conformément au nouveau calendrier.

(Décision 22/15)

Rapports périodiques annuels

31. Ayant pris note de la recommandation du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphes 19-20), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'inviter les agences d'exécution à soumettre un seul rapport périodique annuel conformément à la version révisée du calendrier des réunions et du programme de travail;
- b) que les agences d'exécution pourraient soumettre des mises à jour de leurs rapports lorsque celles-ci concerneraient des questions importantes soulevées au cours de l'examen des rapports périodiques eux-mêmes;
- c) que les rapports périodiques annuels devraient être soumis pour le 1^{er} mai de chaque année, ou au moins huit semaines avant la réunion suivante du Comité exécutif si cette dernière date était plus proche.

(Décision 22/16)

Délais impartis aux réunions du sous-comité

32. Le Comité exécutif a pris note de la demande du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphe 40) de disposer de plus de temps à ses réunions futures, car les délais qui lui étaient impartis ne lui avaient pas permis d'accorder l'attention voulue à tous les points inscrits à son ordre du jour; il a décidé de demander au Secrétariat, ainsi qu'au Président et au Vice-Président du Comité exécutif, de tenir compte de cette demande dans la mesure du possible lors de la planification de la prochaine réunion du Comité exécutif.

(Décision 22/17)

f) Indicateurs d'évaluation des résultats des agences d'exécution

33. Ayant examiné les recommandations du sous-comité relatives aux critères normalisés pour la surveillance et l'évaluation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphe 31), le Comité exécutif a décidé:

- a) que les indicateurs destinés aux projets ne portant pas sur des investissements devraient être axés davantage sur les résultats, tandis que les indicateurs destinés aux projets d'investissement devraient être établis en termes absolus et relatifs;
- b) d'approuver les indicateurs décrits dans le document, aux fins d'application provisoire en 1997, en notant qu'il serait possible de les améliorer et que le Comité aurait l'occasion d'examiner la question plus en détail à une date ultérieure;
- c) de prendre note des préoccupations exprimées quant à la nécessité d'évaluer l'efficacité de tous les intervenants, y compris le Secrétariat, dans le processus d'approbation et de mise en oeuvre des projets.

(Décision 22/18)

g) Projet de programme de travail pour la surveillance et l'évaluation

34. Ayant examiné les propositions de programme de travail et de plan de travail pour la surveillance et l'évaluation du Fonds multilatéral sur une période de douze mois entre 1997 et 1998 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/SC-MEF/2, Corr. 1 et Add. 1), et ayant pris note des

recommandations du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphes 33 à 38), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'adopter les objectifs 1, 2, 4 et 5 décrits à l'Annexe III au présent rapport, en notant que la date de démantèlement ou de destruction de l'équipement devrait constituer un des jalons pour la surveillance dans l'objectif n° 5;
- b) d'adopter les tâches 1 à 4 décrites à l'Annexe III au présent rapport;
- c) de demander au Secrétariat d'entreprendre les tâches dans l'ordre soumis, sauf les tâches 2 et 3 qui seront interverties;
- d) de demander au Secrétariat de soumettre la tâche 1 à la prochaine réunion du sous-comité, pour qu'il examine les questions à utiliser dans les évaluations ultérieures, compte tenu des dispositions de la recommandation 1 de la Décision VII/22 de la septième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro/ExCom/7/12, Annexe V);
- e) que la tâche 4 devrait se concentrer sur un nombre limité d'activités particulières, à savoir la formation et le renforcement des institutions;
- f) que les évaluations devraient inclure la question des décaissements ainsi que le rôle des divers intervenants dans le système de surveillance;
- g) que les évaluations, qui faisaient partie de l'ensemble du processus de surveillance et d'évaluation actuellement en place, devraient porter sur la participation de toutes les parties prenantes dans les efforts visant à réaliser les objectifs du Fonds;
- h) que le renforcement modeste des effectifs du Secrétariat, approuvé par le Comité exécutif dans sa Décision 21/36, devrait être suffisant pour permettre au Secrétariat d'assurer la surveillance et l'évaluation de façon continue, dans le cadre des activités suivantes: mise sur pied d'un système et d'une base de données de surveillance et d'évaluation; coordination, supervision et exécution d'études et de missions de surveillance et d'évaluation; création au sein du Secrétariat d'un poste de surveillance et d'évaluation dont le titulaire relèverait directement du sous-comité et/ou du Comité exécutif et serait chargé de la coordination de toutes les activités de surveillance et d'évaluation;
- i) d'approuver un budget pour 12 mois-personnes pour la réalisation de ces tâches.
(Décision 22/19)

35. En ce qui concerne les budgets proposés aux appendices 1 à 4 du plan de travail pour la surveillance et l'évaluation, le Comité exécutif a pris note des préoccupations exprimées au sous-comité par les agences d'exécution qui, à l'exception de la Banque mondiale, s'estimaient incapables de couvrir les coûts des consultants externes chargés des évaluations sur leurs coûts d'appui de 13%, ainsi que du ferme désaccord du sous-comité, qui estimait que le coût de participation des agences dans l'exercice d'évaluation devrait être couvert par leurs coûts d'appui. Le Comité exécutif a également noté que l'évaluation progressive recommandée prendrait probablement plus de temps que la période d'un an envisagée.

36. Ayant pris note de la recommandation du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphe 39), le Comité exécutif a décidé que les budgets proposés devraient être modifiés pour tenir compte des changements intervenus dans l'effectif du Secrétariat.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS

a) Tableau général des questions recensées au cours de l'examen des projets

37. Le représentant de la Suisse, Président du Sous-comité sur l'examen des projets (composé des États-Unis, de l'Inde, du Pérou, du Royaume-Uni, du Sénégal et de la Suisse) a présenté le rapport du sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15), qui contenait les recommandations du sous-comité sur un certain nombre de questions, ainsi qu'une liste de nouveaux projets et activités recommandés aux fins d'approbation.

Respect de l'échéance de 1999

38. Ayant examiné les recommandations du sous-comité relatives au respect de l'échéance de 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 13), le Comité exécutif a décidé:

a) de réaffirmer l'importance des Décisions 19/4 et 20/3 qui exigeaient l'inclusion d'une brève description de la manière dont le projet contribuerait à aider le pays à respecter l'échéance de 1999;

b) de recommander que le «descriptif du projet» diffusé aux membres du Comité exécutif comprenne des renseignements généraux sur le secteur visé pour donner suite à ces décisions.

(Décision 22/20)

Équipement de base

39. Ayant examiné les recommandations du sous-comité sur l'équipement de base (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 18), le Comité exécutif a décidé de demander aux représentants du Secrétariat et des agences d'exécution de constituer un groupe en vue d'examiner la question en détail et de formuler des propositions concrètes pour les soumettre à la prochaine Réunion du Sous-comité sur l'examen des projets.

(Décision 22/21)

Projets de recyclage dans les pays producteurs de CFC

40. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur les projets de recyclage dans les pays producteurs de CFC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphes 21-22), le Comité exécutif a décidé:

a) de noter l'utilité potentielle des projets de démonstration sur la récupération et le recyclage de frigorigènes dans d'autres pays producteurs d'ODS;

b) de noter que si, dans bien des cas, les projets de recyclage présentent des avantages financiers, il pourrait y avoir aussi des cas où les coûts d'exploitation des projets de récupération et de régénération de frigorigènes pourraient dépasser les avantages;

c) de noter que les mesures d'appui nécessaires aux projets de récupération et de recyclage devraient être adaptées aux conditions locales et comprendre, par exemple, des mesures d'incitation touchant le niveau de l'exploitation ou des mesures de réglementation.

(Décision 22/22)

41. Sur la question générale des projets de récupération et de recyclage de frigorigènes, le Comité exécutif a décidé:

a) que les projets futurs de récupération et de recyclage de frigorigènes devraient être préparés dans le contexte du plan et de la stratégie de gestion des frigorigènes dans le pays intéressé;

b) d'inviter instamment les agences d'exécution à collaborer avec les pays intéressés pour veiller à ce que les conditions nécessaires au succès soient mises en place avant la mise en oeuvre de projets de récupération et de recyclage de frigorigènes;

c) de demander aux agences d'exécution de mettre à la disposition des consultants chargés de l'exécution du programme proposé de surveillance et d'évaluation du Fonds multilatéral, des informations concernant, entre autres, la mesure dans laquelle les projets de récupération et de régénération de frigorigènes ont permis de réduire la consommation d'ODS et les leçons tirées de leur mise en oeuvre, sachant que la majeure partie de la consommation d'ODS était due à de mauvaises pratiques d'entretien;

d) de demander au PNUD de mettre à la disposition du Comité exécutif, lorsqu'elles seront prêtes, certaines des évaluations réalisées par le Bureau des Nations Unies pour les services aux projets (UNOPS) sur des projets en cours portant sur la récupération et le recyclage de frigorigènes. Les autres agences d'exécution ayant achevé des projets de recyclage devraient aussi être invitées à communiquer des renseignements sur les résultats obtenus;

e) de prendre note du point de vue selon lequel il fallait tenir compte des coûts découlant de l'application des mesures d'appui nécessaires aux projets de récupération et de recyclage de frigorigènes, comme la formation et les efforts visant à réduire les émissions de CFC résultant de fuites;

f) d'inviter instamment les agences d'exécution à consacrer le temps nécessaire, à la prochaine Réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal, à prendre contact avec toutes les Parties qui n'ont pas encore reçu d'assistance du Fonds et qui risquent de ne pas pouvoir respecter l'échéance, et à élaborer à leur intention les demande d'assistance appropriées;

g) de demander au Secrétariat, aux agences d'exécution, aux Parties engagées dans des activités de coopération bilatérale et aux autres membres intéressés du Comité exécutif de se rencontrer avant la prochaine réunion du Comité pour élaborer des projets de lignes

directrices concernant les projets de plan de gestion de frigorigènes, pour les soumettre au Sous-comité sur l'examen des projets et au Comité exécutif à sa vingt-troisième réunion.

(Décision 22/23)

Établissement de plans de gestion des frigorigènes

42. Ayant examiné la note de conférence PR-SC/CRP.3.1, le Comité exécutif a décidé:

a) de demander au PNUE d'examiner, de concert avec le Secrétariat, les agences d'exécution et les membres du Comité exécutif, les lignes directrices relatives au plan de gestion des frigorigènes et de soumettre une proposition révisée au Sous-comité sur l'examen de projet à sa réunion de septembre 1997;

b) d'autoriser les pays à faible volume de consommation (PFV) disposant de programmes de pays approuvés qui doivent prendre rapidement des mesures pour respecter l'échéance, à soumettre des plans de gestion de frigorigènes fondés sur les projets de lignes directrices recommandées par le Sous-comité sur l'examen des projets (incluant les résultats des consultations mentionnées à l'alinéa a) ci-dessus), ainsi que tous projets connexes, à la prochaine réunion du Comité exécutif et, d'approuver à cet égard les montants de \$US 140 000 et \$US 60 000 pour le PNUD et l'ONUDI respectivement;

c) d'inviter instamment les agences d'exécution à ne pas considérer ces débats comme une occasion d'établir des programmes de recyclage mais plutôt comme une occasion d'aider les pays à déterminer les mesures qu'ils doivent prendre pour faciliter le respect des dispositions du Protocole. À cet égard, il convient de ne pas proposer de projet de recyclage à moins que des mesures d'incitation ou de réglementation ne soient en place avant la mise en oeuvre des projets de recyclage proposés, afin d'en assurer la durabilité;

d) de demander au PNUE de modifier les programmes de pays qui sont en cours de préparation, pour tenir compte des projets de lignes directrices sur les plans de gestion des frigorigènes, conformément aux recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets, et de terminer d'urgence cette tâche;

e) de demander au PNUE de contacter les Parties à faible ou à très faible volume de consommation qui ne disposent pas encore de programme de pays pour les aider à établir des documents combinant le programme de pays et un plan de gestion des frigorigènes, conformément au projet de lignes directrices, et d'autoriser l'affectation de \$US 200 000 au PNUE pour qu'il commence ces premiers travaux, en lui demandant de soumettre un compte rendu sur ces activités à la vingt-troisième réunion du Comité exécutif.

(Décision 22/24)

Prix des produits chimiques

43. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 24), le Comité exécutif a décidé de demander au Secrétariat et aux agences d'exécution d'examiner et de revoir le processus d'établissement des prix des ODS et d'autres produits chimiques aux fins du calcul des surcoûts d'exploitation, en

tenant compte de sa décision antérieure visant à limiter les écarts de prix à 20% du prix frontière régional et de préparer, d'ici à sa vingt-troisième réunion, une note décrivant le processus qu'il est proposé de suivre.

(Décision 22/25)

Surcoûts d'exploitation pour les compresseurs

44. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets relatives aux surcoûts d'exploitation pour les compresseurs (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphes 25 et 26), le Comité exécutif a décidé:

a) que, dans les pays où il n'y a pas de fabricants de compresseurs, ou qui ont décidé de ne pas solliciter de financement pour la reconversion de fabriques de compresseurs, les surcoûts d'exploitation pour les compresseurs chargés sans CFC continuent d'être recevables aux fins de la compensation, sauf si ces compresseurs proviennent de compagnies qui sont payées par le Fonds pour procéder à leur reconversion;

b) que les pays qui sollicitent un financement pour la reconversion d'une fabrique de compresseurs pour pouvoir se prévaloir de surcoûts opérationnels, doivent tout d'abord fournir des renseignements sur leur production de compresseurs et de produits destinés aux usagers en aval pour l'année 1995. Si ces données montrent que la production de compresseurs était égale ou supérieure à celle des producteurs d'équipements en aval, le Fonds ne financera pas de surcoûts opérationnels associés aux compresseurs;

c) que, pour les pays qui sollicitent un financement pour la reconversion de fabriques de compresseurs qui ont produit moins que le nombre d'unités produites par les usagers en aval, les surcoûts opérationnels recevables associés aux compresseurs destinés aux usagers en aval seront réduits conformément à l'exemple suivant: si un pays a produit 100 réfrigérateurs mais sollicite une compensation pour la production de 90 compresseurs, les surcoûts recevables pour les usagers en aval seront de 10 % du niveau qui serait autrement recevable pour le financement d'une manière distributive;

d) que, si un pays a reçu une compensation pour la reconversion de certaines de ses fabriques de compresseurs mais que, pour ses autres entreprises, il préférerait recevoir une compensation pour ses usagers en aval, cette compensation destinée aux usagers en aval pour le coût des compresseurs chargés serait recevable - toutefois, le niveau de compensation devrait être ajusté en utilisant, au choix du pays, soit l'exemple utilisé ci-dessus, soit une méthode (à proposer par le Secrétariat et les agences d'exécution pour être examinée par le Comité exécutif) qui compenserait les fonds dépensés sur les projets de reconversion antérieurs d'une manière distributive;

e) d'adopter les lignes directrices ci-dessus avec les réserves suivantes:

i) les surcoûts d'exploitation ne seront plus pris en compte pour les fabricants de compresseurs;

- ii) les lignes directrices s'appliqueront indépendamment aux projets de réfrigération domestique et commerciale;
- iii) un complément d'étude pourrait être nécessaire pour préciser davantage les définitions de la réfrigération domestique et de la réfrigération commerciale;
- iv) les agences et le Secrétariat doivent s'entendre sur une méthode précise pour déterminer les surcoûts à utiliser dans la définition des coûts recevables;
- v) un complément d'étude est nécessaire pour les cas des entreprises qui fabriquent à la fois des compresseurs et des réfrigérateurs;
- vi) pour l'examen de la production de compresseurs domestiques dans les pays visés à l'Article 5, le Secrétariat et les agences d'exécution pourraient éventuellement tenir compte de la source d'approvisionnement utilisée à la base par les usagers en aval;
- vii) étant donné l'ambiguïté qui existait manifestement avant la présente réunion en ce qui concerne la recevabilité des surcoûts d'exploitation pour les compresseurs de réfrigérateurs domestiques, les projets soumis à la vingtième et à la vingt-et-unième réunions seront approuvés avec les coûts d'exploitation comme il a été entendu entre les agences d'exécution et le Secrétariat;
- viii) les projets de compresseurs de réfrigérateurs domestiques soumis pour la première fois à la présente réunion, c'est-à-dire une réunion après celle où la question avait été soulevée pour la première fois, seront acceptés en conformité des lignes directrices ci-dessus;
- ix) les projets soumis à la présente réunion dans le secteur de la réfrigération commerciale (dans lequel cette question a été soulevée en premier lieu) feront l'objet d'une décision conforme à la manière dont les projets antérieurs ont été approuvés;
- x) après la présente réunion, tous les projets de compresseurs seront examinés conformément aux lignes directrices ci-dessus.

(Décision 22/26)

b) Coopération bilatérale

45. Ayant examiné les propositions de projets à réaliser dans le cadre de la coopération bilatérale, ainsi que les observations et recommandations pertinentes du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 7 f)) et du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/17), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver la demande du Gouvernement français de créditer le montant de \$US 192 423 au titre de sa contribution au Fonds pour 1997, et la demande du Gouvernement

canadien de créditer les montants de \$US 145 000 et \$US 495 285 au titre de sa contribution pour 1997, pour les projets indiqués à l'Annexe IV au présent rapport;

b) de noter que, dans les cas du projet bilatéral de solvants réalisé en Malaisie par la France, le Sous-comité sur l'examen des projets a recommandé que ce projet soit approuvé, étant entendu qu'il permettrait d'éliminer les utilisations résiduelles d'ODS dans les entreprises visées.

(Décision 22/27)

c) Amendements de programmes de travail

46. Ayant examiné les amendements des programmes de travail soumis par le PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/18), le PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/19), l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/20) et la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/21), ainsi que les recommandations pertinentes du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphes 8 et 39-48), le Comité exécutif a décidé:

(a) d'approuver les demandes de préparation de projet, étant entendu que les agences d'exécution auraient encore suffisamment de fonds pour répondre à toute demande future de préparation de projet pour l'un quelconque des pays qui n'ont pas encore bénéficié de l'appui du Fonds multilatéral.

(Décision 22/28)

(b) d'approuver les amendements de programmes de travail indiqués à l'Annexe V au présent rapport, pour les montants indiqués et sous réserve des conditions précisées.

(Décision 22/29)

- Décisions relatives à certains amendements particuliers de programmes de travail

Chine: Préparation de projets dans les secteurs des mousses, de la réfrigération et des solvants (PNUD)

47. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 41), et tout en notant que le montant de \$ 40 000 demandé pour la préparation de projets en Chine était destiné au secteur des solvants et que la préparation d'un plan sectoriel de financement pour le secteur des solvants en Chine avait été approuvée par le Comité à sa vingt-et-unième réunion, le Comité exécutif a décidé d'approuver l'amendement soumis, étant entendu que le PNUD filtrerait à l'avance toutes les propositions de projet dans le secteur des solvants en Chine pour s'assurer qu'elles concernent des projets présentant un bon rapport coût-efficacité en vue de l'élimination des CFC.

(Décision 22/30)

Chine: Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la production pour être soumis en 1998 (Banque mondiale)

48. Ayant examiné la recommandation du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 46), le Comité exécutif a décidé que la condition imposée au projet ci-dessus serait modifiée pour permettre le déblocage des fonds afin que la Banque mondiale puisse entreprendre des activités préparatoires, étant entendu qu'aucune proposition de projet ne serait effectivement soumise à son examen avant que les lignes directrices en question aient été présentées.

(Décision 22/31)

Chine: Stratégie pour le secteur de la réfrigération (ONUDI)

49. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 48), le Comité exécutif a décidé que cet amendement de programme de travail soumis par l'ONUDI devrait être retiré, car il était prématuré au stade actuel de recommander l'exécution de ce projet.

(Décision 22/32)

Chypre: Renforcement des institutions (PNUE)

50. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 45), le Comité exécutif a décidé:

a) de rappeler le paragraphe e) de la Décision VI/5 de la sixième Réunion des Parties, dans laquelle, notamment, les pays initialement classés comme non visés à l'Article 5 mais reclassés ultérieurement parmi les pays visés à cet article étaient instamment priés de ne pas demander d'aide financière au Fonds multilatéral;

b) de noter que Chypre avait été reclassé comme pays visé à l'Article 5 en 1994;

c) de noter en outre que le niveau du produit intérieur brut par habitant de Chypre était relativement élevé et que le Comité exécutif s'efforçait de canaliser les fonds vers les pays qui avaient le plus besoin d'assistance pour s'acquitter de leurs obligations aux termes du Protocole;

d) de prier instamment Chypre de ne pas solliciter l'assistance du Fonds multilatéral, conformément aux dispositions de la Décision VI/5, paragraphe e) de la sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

(Décision 22/33)

Mexique: Projet d'assistance technique: Étude de marché sur l'utilisation des ODS dans les PME et méthodes à employer en vue de l'élimination des ODS (PNUD)

51. Ayant examinée la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 43), le Comité exécutif a décidé:

a) de convenir que ce projet ne comporterait qu'une étude de marché sur l'utilisation des ODS dans les PME, au coût établi à \$ 60 000;

b) que les résultats de l'étude serviraient à une actualisation ultérieure du programme des pays, dont le coût serait établi séparément;

c) d'approuver l'activité, étant entendu que, malgré l'impossibilité de recenser tous les utilisateurs d'ODS, le PNUD et le Gouvernement mexicain s'efforceraient d'en recenser le plus grand nombre possible et qu'aucune autre étude sur l'utilisation des ODS dans les PME du pays ne serait soumise au Comité avec une demande de financement.

(Décision 22/34)

Uruguay: Projet d'assistance technique (Banque mondiale)

52. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 7 e)), le Comité exécutif a approuvé le projet ci-dessus, en convenant que l'étude de marché menée au titre de ce projet s'efforcera de recenser le plus grand nombre possible de consommateurs d'ODS.

(Décision 22/35)

d) Projets d'investissement

- Propositions de projets et affectation des ressources

53. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphes 7, 27-38 et 51-54), le Comité exécutif a décidé d'approuver les propositions de projet d'investissement indiquées à l'Annexe VI au présent rapport, pour les montants indiqués et sous réserve des conditions précisées.

(Décision 22/36)

54. Ayant examiné la recommandation du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 9), le Comité exécutif a décidé:

a) d'inviter instamment le Secrétariat et les agences d'exécution à finaliser leurs entretiens sur les lignes directrices pour les projets relatifs au dioxyde de carbone liquide et à soumettre des recommandations en la matière au Comité exécutif à sa vingt-troisième réunion;

b) que des projets relatifs au dioxyde de carbone liquide pourront lui être soumis à sa vingt-troisième réunion et être approuvés aux fins de financement sur la base des lignes directrices convenues à ladite réunion, étant entendu que, si les lignes directrices n'étaient pas approuvées, l'examen des projets serait différé jusqu'à ce qu'elles le soient.

(Décision 22/37)

55. En outre, ayant examiné la recommandation du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/15, paragraphe 10), le Comité exécutif a décidé:

a) d'approuver les projets recommandés pour approbation globale, étant entendu que les agences d'exécution prendraient des mesures vigoureuses pour veiller à ce que le matériel qui doit être remplacé par ces projets soit détruit ou rendu inutilisable;

b) que, dans leurs futures soumissions de projets, les agences d'exécution devront fournir une liste du matériel à détruire ou à rendre inutilisable;

c) d'inviter les agences d'exécution à présenter, dans leurs rapports de fin de projet, des renseignements sur les mesures prises pour s'assurer que certains matériels ou pièces remplacés aient effectivement été détruits ou rendus inutilisables. Ces rapports devraient aussi préciser ce qu'il est advenu des anciens équipements dans les cas où des fonds avaient été approuvés en vue d'une reconversion mais où l'entreprise intéressée avait décidé par la suite de remplacer l'équipement au lieu de le reconvertir. Le Secrétariat pourrait alors transmettre ces renseignements à une réunion ultérieure du Comité exécutif;

d) d'approuver les projets recommandés, étant entendu que les agences d'exécution veilleraient à ce que les mesures de sécurité financées soient mises en oeuvre;

e) d'inviter les agences d'exécution à expliquer, dans leurs rapports de fin de projet, comment elles s'étaient assurées que les fonds destinés à couvrir les coûts liés à la sécurité ont été effectivement utilisés à cette fin.

(Décision 22/38)

- Décisions relatives à des projets et activités particuliers

Brésil: Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Trambusti, Giroflex, Polipex, Metallurgica Barra, Tekcor, Isolenge, Cumulus, Facchini et Dalla Rosa E Cia

56. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 7 a)), le Comité exécutif a décidé d'approuver les neuf projets ci-dessous et de demander aux agences d'exécution et au Secrétariat de fournir des renseignements complémentaires sur l'état de la mise en oeuvre des projets au Brésil et sur les problèmes ayant motivé les retards subis dans l'exécution de certains projets.

(Décision 22/39)

Chine: Élimination des ODS (CFC-113) utilisées dans la chaîne de production à Shanghai Railway Communication Equipment Factory et à Shanghai Computer Factory

57. Ayant examiné la recommandation du sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 7 b)), le Comité exécutif a décidé d'approuver les deux projets ci-dessus et de prendre note des préoccupations exprimées par le sous-comité sur la médiocrité du rapport coût-efficacité de ces projets, même s'il s'inscrivait dans les limites des seuils établis, compte tenu des ressources limitées du Fonds multilatéral et des difficultés que la Chine risque d'éprouver pour respecter l'échéance de 1999.

(Décision 22/40)

Chine: Élimination des ODS aux usines de réfrigérateurs Hualing, Hefei Meiling Co. Ltd, Zerowatt Electric Appliances Group et Zel Tianjin Compressor Co. Ltd. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/28)

58. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 29), le Comité exécutif a décidé d'approuver les

quatre projets ci-dessus après avoir été informé que l'accord intervenu entre le Secrétariat et l'ONUDI avait été entériné par le Gouvernement chinois.

(Décision 22/41)

Chine: Reconversion de la fabrication de petits compresseurs frigorifiques de type ouvert pour remplacer le CFC-12 par du HCFC-22 à Subei Refrigeration Machinery Factory, reconversion de la fabrication de petits compresseurs frigorifiques de type semi-hermétique et de type ouvert pour remplacer le CFC-12 par du HCFC-22 à Zhenjiang Refrigerating Equipment Factory (ZREF), reconversion de la fabrication de compresseurs frigorifiques de type ouvert de petite et de moyenne capacités à base de CFC-12 à Zhejiang Chunhui Company (Group) (ZCC), reconversion de la fabrication de petits compresseurs frigorifiques de type ouvert à base de CFC-12 à Ningbo Refrigerating Machinery Factory, reconversion de la fabrication de compresseurs frigorifiques moyens de type ouvert à base de CFC-12 à Wuhan New World Refrigeration Industrial Co. Ltd., reconversion de la fabrication de compresseurs frigorifiques moyens de type ouvert à base de CFC-12 à Chongqing Bingyang Refrigeration Machine Co., et reconversion de la fabrication de compresseurs frigorifiques moyens de type ouvert pour remplacer le CFC-12 par du HCFC-22 à Guangzhou Refrigerating Machinery Factory (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/28)

59. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 30), le Comité exécutif a décidé:

a) d'approuver aux fins de financement, avec les coûts d'appui correspondants, les sept projets ci-dessus soumis par la Banque mondiale, aux niveaux indiqués à l'Annexe VI;

b) que le financement était approuvé sur la base du nouveau niveau estimatif des surcoûts recevables découlant d'une analyse technique conjointe de la Banque mondiale et du Secrétariat du Fonds, sous réserve d'une réduction supplémentaire de 12% pour l'amélioration technique déterminée également par l'analyse technique;

c) de ne pas appliquer la réduction estimative de 8% pour la capacité excédentaire relevée par le Secrétariat dans les propositions de projets.

(Décision 22/42)

Chine: Reconversion des installations de production pour remplacer le CFC-11 comme agent de gonflement des mousses par le cyclopentane et le frigorigène CFC-12 par le HFC-134a à Gansu Changfeng Baoan Industry Co (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/28)

60. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 31), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus dans le contexte de sa Décision 22/26 relative aux surcoûts d'exploitation pour les compresseurs.

(Décision 22/43)

Chine: Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de congélateurs domestiques à Jilin Jinuoer Electric Appliances Group Co. et à Hongxiang Group - Laizhou Freezer Plant (UNEP/OzL.Pro/ExCom/28)

61. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 32), le Comité exécutif a décidé que les deux projets

ci-dessus ne seraient pas approuvés dès maintenant aux fins de financement en raison du nombre de questions restées en suspens et qu'ils devraient être soumis à nouveau à une date ultérieure lorsque ces questions auront été résolues.

(Décision 22/44)

Inde: Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération domestique à Videocom et à Maharaja (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/35)

62. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 33), le Comité exécutif a décidé:

a) d'approuver les deux projets ci-dessus dans le contexte de sa Décision 22/26 relative aux surcoûts d'exploitation pour les compresseurs;

b) que l'agence d'exécution pourra soumettre à nouveau la demande de financement des surcoûts d'exploitation associés aux compresseurs sans CFC lorsque les conditions de la politique de compensation pour le remplacement des compresseurs auront été réunies.

(Décision 22/45)

Inde: Élimination des CFC dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Hindustan Refrigeration Industries, à Standard Refrigeration Appliances, à Refrigerators and Home Appliances, à Polar Enterprises, à Refrigeration Components and Accessories et à Sheetal Engineering Works P. Ltd (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/35)

63. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 34), le Comité exécutif a décidé d'approuver les six projets ci-dessus dans le contexte de sa Décision 22/26 relative aux surcoûts d'exploitation pour les compresseurs.

(Décision 22/46)

Projets d'aérosols en Inde soumis à la dix-septième réunion du Comité exécutif

64. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphes 51-54), le Comité exécutif a décidé:

a) de rappeler que, lors de la dix-septième réunion du Comité exécutif, le Gouvernement indien n'était pas en mesure d'accepter les conditions dont était assortie l'approbation des projets d'aérosols présentés à ladite réunion;

b) d'approuver les projets sur lesquels portait la Décision 17/38 du Comité exécutif, au vu des nouvelles mesures de politique de l'Inde et de la déclaration faite par son représentant, selon lequel l'Inde serait en mesure de respecter la condition que le niveau de consommation de CFC dans le secteur des aérosols soit limité au niveau résiduel une fois effectuées les réductions découlant des projets;

c) que, parmi ces projets, ceux dont le coût dépassait \$US 100 000 (excluant les coûts d'appui des agences) seraient exécutés en coopération avec la Banque Mondiale et que ceux

dont les coûts étaient inférieurs à \$US 100 000 (excluant les coûts d'appui des agences) seraient exécutés en coopération avec le PNUD;

d) que le montant de \$US 20 000, précédemment approuvé pour des activités de préparation de projets de l'ONUDI à réaliser dans le secteur des aérosols en Inde, serait remboursé au Fonds.

(Décision 22/47)

Thaïlande: Reconversion de la fabrication de compresseurs pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a à Sanyo Universal Electric Co. Ltd et à Kulthora Kirby Public Company Limited (Phase II) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/53)

65. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 35), le Comité exécutif a décidé d'approuver les deux projets ci-dessus dans le contexte de sa Décision 22/26 relative aux surcoûts d'exploitation pour les compresseurs.

(Décision 22/48)

Turquie: Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par du HCFC-141b et du HFC-134a à Kulahcioglu et à Gumaskan (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/55)

66. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 36), le Comité exécutif a décidé d'approuver les deux projets ci-dessus dans le contexte de sa Décision 22/26 relative aux surcoûts d'exploitation pour les compresseurs .

(Décision 22/49)

Venezuela: Mise en oeuvre d'une usine centralisée de régénération des frigorigènes récupérés dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation commerciales (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/56)

67. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 20), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus en tenant compte des aspects suivants:

- a) l'utilisation très répandue d'ODS pour la réfrigération au Venezuela;
- b) l'assurance, fondée sur le succès des projets de recyclage précédents au Venezuela, que le projet pourrait être effectivement mis en oeuvre;
- c) le fait que les données supplémentaires fournies montrent que, pour les quelques premières années au moins, les coûts d'exploitation dépasseraient les avantages;
- d) le fait qu'il est entendu que le projet est destiné à assurer une capacité régionale de régénération des frigorigènes.

(Décision 22/50)

Projets de mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes à Barhrein, au Lesotho, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie

68. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 7 c)), le Comité exécutif a décidé d'approuver les quatre projets ci-dessus, en tenant compte de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.

(Décision 22/51)

Projets de programmes de récupération et de recyclage de frigorigènes au Bénin, au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée, aux Philippines et au Sénégal

69. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 7 d)), le Comité exécutif a décidé d'approuver les six projets ci-dessus, en tenant compte de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.

(Décision 22/52)

Projets de démonstration sur l'élimination du bromure de méthyle dans quatre pays visés à l'Article 5: Brésil, Chine, Guatemala et Maroc (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/78)

70. Ayant examiné la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro.ExCom/22/15, paragraphe 38), le Comité exécutif a approuvé les projets ci-dessus, en recommandant, au sujet du projet du Brésil, que l'ONUDI essaie d'optimiser la diffusion aux petits producteurs de la plus récente technologie utilisée par les compagnies multinationales de production de tabac et qu'elle obtienne des renseignements sur son application.

(Décision 22/53)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORTS PÉRIODIQUES

a) Rapport périodique global

71. Le Secrétariat a présenté le rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/57/Rev.1), qui récapitule les informations fournies par les agences d'exécution et les agences bilatérales sur l'avancement des projets et leur situation financière, sous forme de narration et de base de données.

72. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport périodique global présenté par le Secrétariat.

b) Rapport périodique sur la coopération bilatérale

73. Le Secrétariat a présenté le rapport périodique sur la coopération bilatérale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/58).

74. Le Comité exécutif a décidé:

a) de prendre note avec satisfaction des rapports périodiques présentés par les gouvernements des pays suivants: Australie, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, France et Suisse;

b) de demander au Trésorier de modifier les contributions bilatérales du Canada et de la France destinées à l'annulation de projets en Chine et en Malaisie pour les porter à \$US 58 400 et \$US 226 000 respectivement;

c) de demander au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances d'examiner les questions soulevées par le Gouvernement du Canada concernant les difficultés de mise en oeuvre.

(Décision 22/54)

c) Rapport périodique du PNUD

75. Le Comité exécutif a décidé:

a) de prendre note avec satisfaction du rapport périodique du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/59);

b) de noter que le montant de \$US 118 000 provenant de l'annulation des projets ETH-2 et IDS-25 sera utilisé pour de futurs projets approuvés et d'en informer en conséquence le Trésorier;

c) de noter que le montant de \$US 3,8 millions en intérêts accumulés sera utilisé pour de futurs projets approuvés du PNUD et d'en informer en conséquence le Trésorier.

d) de noter que, d'après des renseignements communiqués par le PNUD et par un membre du Comité exécutif, le Gouvernement colombien avait éliminé pratiquement tous les obstacles qui s'opposaient précédemment à la mise en oeuvre rapide des projets d'élimination dans ce pays et qu'il conviendrait donc de procéder au décaissement des fonds déjà approuvés par le Comité exécutif pour la préparation de projets.

(Décision 22/55)

d) Rapport périodique du PNUE

76. Le Comité exécutif a décidé:

a) de prendre note avec satisfaction du rapport périodique du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/60);

b) de noter que le montant de \$US 287 442 en intérêts accumulés au cours de la période de compte rendu sera utilisé pour de futurs projets approuvés du PNUE et d'en informer le Trésorier en conséquence;

c) de demander au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances d'examiner les demandes du PNUE, conformément à la Décision 20/33;

d) de noter l'appui accordé par le Gouvernement suédois au Réseau PNUE des centres de l'ozone d'Asie du Sud-est;

e) d'inviter le PNUE à assumer le rôle de chef de file pour la coordination des efforts conjoints de toutes les agences d'exécution en vue de contacter et d'encourager les Parties visées à l'Article 5 qui ne l'avaient pas encore fait à établir des programmes de pays et des stratégies d'élimination des ODS, et notamment des plans de gestion de frigorigènes.

(Décision 22/56)

77. Conformément à la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphe 10), et conscient de sa Décision 17/22 qui interdisait tout dépassement de budget, le Comité exécutif a décidé, qu'à titre exceptionnel, il conviendrait d'autoriser le PNUE à compenser son dépassement de budget pour 1995 par ses économies réalisées la même année.

(Décision 22/57)

e) Rapport périodique de l'ONUDI

78. Le Comité exécutif a décidé de prendre note avec satisfaction du rapport périodique de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/61).

(Décision 22/58)

f) Rapport périodique de la Banque mondiale

79. Le Comité exécutif a décidé:

a) de prendre note avec satisfaction du rapport périodique de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/62);

b) de noter que le montant de \$US 3 608 634, et les frais d'agence (s'il y a lieu), résultant de projets annulés et d'économies réalisées par la Banque dans la mise en oeuvre de projets, comme il est indiqué dans les observations du Secrétariat sur le rapport périodique de la Banque mondiale, seront utilisés pour les projets de la Banque mondiale qui seront approuvés à la présente réunion, et d'en informer en conséquence le Trésorier;

c) de demander au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances de se pencher sur les mesures à prendre concernant les projets recensés par la Banque mondiale en application de la Décision 21/28.

u paragraphe 1 de l'Article 5

(Décision 22/59)

g) Questions générales sur les rapports périodiques

80. En ce qui concerne les rapports périodiques en général, le Comité exécutif a décidé:

a) de demander au Secrétariat et aux agences d'exécution d'inclure des sommaires analytiques dans les rapports périodiques futurs;

b) de rappeler la Décision 21/28 et de demander aux agences d'exécution d'inclure dans leurs rapports périodiques une liste des projets n'ayant pas fait l'objet d'activités notables au cours des deux dernières années et d'utiliser à cette fin la même forme de présentation que la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/62).

(Décision 22/60)

81. Ayant pris note des recommandations du sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/5, paragraphes 7-9) concernant des questions découlant des rapports périodiques des agences d'exécution, le Comité exécutif a décidé de prendre les mesures suivantes:

Retards dans les décaissements et la mise en oeuvre des projets

a) Si aucun décaissement n'a eu lieu 18 mois après la date d'approbation d'un projet, les agences d'exécution devraient soumettre à la réunion suivante du Comité exécutif une explication détaillée des raisons du retard. Ces explications devraient inclure également les observations des pays visés à l'Article 5 et des entreprises intéressés;

b) Si un projet n'a pas été terminé 12 mois après la date d'achèvement indiquée dans le rapport périodique des agences d'exécution au Comité exécutif, les agences d'exécution devraient également soumettre à la réunion suivante du Comité exécutif une explication détaillée des raisons du retard. Ces explications devraient inclure les observations des pays visés à l'Article 5 et des entreprises intéressés;

c) Examiner ces rapports cas par cas et décider de la suite à leur donner;

d) Sur la base de l'expérience acquise dans l'examen de ces rapports, envisager l'élaboration de lignes directrices pour assurer que le processus de préparation de projets comprenne effectivement des mesures destinées à éviter à l'avenir tout retard dans leur exécution ou leur achèvement.

(Décision 22/61)

82. Le Comité exécutif a pris note de la décision du sous-comité d'examiner à sa prochaine réunion les motifs additionnels de retard de mise en oeuvre ci-après:

a) Modifications des spécifications du projet par le bénéficiaire;

b) Les entreprises se sont abstenues de mettre en oeuvre leurs projets en attendant que les projets de leurs concurrents aient été approuvés ou que le gouvernement ait promulgué une réglementation;

c) Augmentation des coûts résultant du processus d'appel d'offres;

d) Difficulté de conclure des accords pour le transfert de technologies;

- e) Lenteur des négociations de contrats;
- f) Changements de technologie;
- g) Différences dans l'évaluation des quantités;
- h) Achèvement des accords de subvention.

(Décision 22/62)

Financement de contrepartie

83. À ce propos, le Comité exécutif a décidé:

- a) d'inviter les agences d'exécution à solliciter auprès des entreprises intéressées l'engagement de fournir les fonds de contrepartie requis;
- b) dans le cas de projets approuvés au niveau de financement demandé, d'inviter les agences d'exécution à fournir au Comité exécutif une indication claire que les entreprises intéressées ont donné leur engagement sur le financement de contrepartie;
- c) dans le cas de projets pour lesquels aucun engagement de financement de contrepartie n'a été obtenu, ainsi que des projets pour lesquels le Secrétariat recommande une réduction importante du financement demandé, d'accorder à ces projets une approbation provisoire, conditionnelle à l'obtention d'un engagement de financement de contrepartie, et d'inviter les agences d'exécution à solliciter un tel engagement auprès des entreprises intéressées;
- d) Les projets approuvés provisoirement pourront suivre leur cours lorsque le Secrétariat aura reçu l'assurance de l'engagement requis.

(Décision 22/63)

84. Un représentant a émis l'opinion que le financement de contrepartie comportait deux volets. Il y avait, d'une part, les cas de participation d'intérêts étrangers, ou d'exportations à des pays non visés à l'Article 5, etc... dans lesquels, selon le règlement du Fonds, les surcoûts étaient réduits d'un pourcentage approprié. Il y avait, d'autre part, les plafonds appliqués aux surcoûts recevables découlant de l'application des seuils de coût-efficacité. Le représentant a rappelé au Comité exécutif que les seuils de coût-efficacité avaient été établis à la seizième réunion dans un contexte différent et dans un but particulier. Avec l'adoption d'une démarche fondée sur les plans d'activités, ce contexte et ce but particulier avaient disparu et les seuils de coût-efficacité n'étaient plus pertinents. À son avis, ces seuils étaient devenus, dans certains cas, un moyen pour retirer aux pays visés à l'Article 5 une partie des surcoûts convenus. La solution à cet aspect du financement de contrepartie reposait entre les mains du Comité exécutif, qu'il invitait instamment à agir sans tarder pour résoudre le problème.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMMES DE PAYS

85. Au titre de ce point, le Comité exécutif était saisi des programmes de pays de Chypre (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/63), d'El Salvador (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/65), du Gabon (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/64), du Nicaragua (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/66) et du

Samoa-Occidental (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/67). Le représentant du Secrétariat, qui a présenté les programmes, a recommandé qu'ils soient approuvés.

86. Le Comité exécutif a décidé:

a) d'approuver le programme de pays de Chypre, en tenant compte de la Décision 22/33, et des programmes de pays d'El Salvador, du Gabon, du Nicaragua et du Samoa-Occidental, en notant qu'une telle approbation ne signifiait pas pour autant l'approbation des projets qui y figurent ni de leurs niveaux de financement, sauf indications contraires dans l'Annexe V au présent rapport;

b) d'inviter les Gouvernements d'El Salvador, du Gabon, du Nicaragua et du Samoa-Occidental à lui présenter chaque année des renseignements sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs programmes de pays, conformément à sa décision concernant la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 135). Établi selon la présentation approuvée, le rapport initial, couvrant la période du 31 mai au 31 décembre 1997, devra être soumis au Secrétariat du Fonds le 31 mars 1998 au plus tard;

c) de demander au PNUÉ de procéder au décaissement de la première tranche annuelle des fonds approuvés pour le renforcement des institutions en El Salvador, au Gabon, au Nicaragua et au Samoa-Occidental, les décaissements ultérieurs étant conditionnels à la soumission au Comité exécutif de rapports sur l'avancement d'un plan de gestion de frigorigènes pour le pays intéressé.

(Décision 22/64)

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU SOUS-GROUPE DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION

87. Ayant entendu le rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/68) présenté par le représentant de l'Australie, animateur de ce sous-groupe, le Comité exécutif a décidé:

a) de prendre note du rapport du sous-groupe et de sa recommandation figurant au paragraphe 16 dudit rapport;

b) de reconnaître qu'il restait un certain nombre de questions complexes que le sous-groupe devrait examiner afin de les résoudre aussi rapidement que possible;

c) d'inviter le sous-groupe à se réunir en septembre 1997 pour débattre des questions non résolues et examiner le rapport récapitulatif qui doit être préparé par le Secrétariat selon les lignes directrices et les recommandations formulées par le groupe d'experts et modifiées par le sous-groupe, et compte tenu de toutes décisions pertinentes que prendrait le Comité exécutif;

d) de charger le Secrétariat de faire savoir au sous-groupe, à sa réunion de septembre 1997, si des ressources sont disponibles pour lui permettre de tenir une réunion supplémentaire avant décembre 1997.

(Décision 22/65)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT SUR LES OPTIONS VISANT À ACCÉLÉRER L'ÉLIMINATION DES ODS DANS LE SECTEUR DES PME

88. Ayant examiné le rapport sur les options visant à accélérer l'élimination des ODS dans le secteur des PME (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/69) présenté par le Secrétariat, le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note des options permettant d'accélérer l'élimination des ODS dans le secteur des PME;
- b) de prendre note des préoccupations exprimées par plusieurs représentants à propos des problèmes liés à l'accès aux données pertinentes et à leur fiabilité;
- c) d'inviter les pays à fournir au Secrétariat et au Comité exécutif des explications sur les facteurs qui sont causes de ces problèmes;
- d) de noter également les préoccupations exprimées par plusieurs représentants, selon lesquels, pour accélérer l'élimination dans le secteur des PME, il ne fallait plus se contenter d'«une démarche par projet», mais envisager plutôt d'autres types de mesures d'appui pour aider les différentes Parties visées à l'Article 5 à se conformer aux calendriers d'élimination prévus dans le Protocole.

(Décision 22/66)

89. À l'issue d'autres débats, qui ont donné lieu à un consensus général sur la nécessité pour le Comité exécutif d'élaborer un cadre pour faire avancer la question des PME tout en permettant un échange de vues sur la manière de procéder, un groupe de contact a été formé, avec la participation des représentants de l'Australie, de la Chine, du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Pérou, du Royaume-Uni et de la Suisse.

90. En se fondant sur une note d'information soumise par la Suède et la Malaisie, et sur les recommandations du groupe de contact, le Comité exécutif a décidé:

- a) que le groupe de contact se réunirait à l'occasion de la prochaine réunion du Comité exécutif pour poursuivre ses délibérations. Pour que leur débat soit fructueux, les membres du groupe devraient venir munis des renseignements suivants:
 - i) Expérience nationale dans la gestion de l'élimination des ODS par les PME;
 - ii) Problèmes et défis auxquels font face les PME pour réaliser l'élimination dans leur pays;
 - iii) Propositions de stratégies et de plans nationaux visant à faire avancer l'élimination dans les PME;
- b) d'établir un programme pilote sur les PME à la prochaine réunion. À cet effet, le groupe présentera des propositions sur:

- i) les secteurs/sous-secteurs qui feraient l'objet du programme;
- ii) les critères à appliquer;
- c) que la note d'information fournie au groupe de contact par la Suède et la Malaisie serait être incluse dans la documentation du programme pilote.

(Décision 22/67)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS: INCIDENCES DÉCOULANT DE L'EMPLOI DE DIFFÉRENTES ANNÉES DE BASE

et

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: DIVERGENCE ENTRE LES DONNÉES PRÉSENTÉES AU SECRÉTARIAT DE L'OZONE ET CELLES QUI SONT FOURNIES AU SECRÉTARIAT DU FONDS: COMPATIBILITÉ ET HARMONISATION DES DEUX MÉTHODES PARALLÈLES DE COMMUNICATION DES DONNÉES

91. Le Comité exécutif a examiné en même temps ces deux points de l'ordre du jour.

92. Ayant examiné le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/70 (Rapport d'avancement de la mise en oeuvre des programmes de pays: incidences découlant de l'emploi de différentes années de base), préparé conformément aux Décisions 20/36 et 20/37 de la vingtième réunion du Comité exécutif, ainsi que le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/71 (Rapport sur les divergences entre les données présentées au Secrétariat de l'ozone et celles qui sont fournies au Secrétariat du Fonds), préparé conformément à la Décision 20/37 de sa vingtième réunion, le Comité exécutif a décidé:

- a) de prendre note du document sur la nouvelle forme de présentation des rapports sur l'état de mise en oeuvre des programmes de pays et de la note sur la compatibilité et l'harmonisation des méthodes de communication des données divergentes présentées au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds.
- b) d'adopter, à compter de 1998, la nouvelle année de base du Protocole de Montréal comme année de base pour le Fonds multilatéral;
- c) en attendant qu'il soit possible d'utiliser l'année de base du Protocole de Montréal comme année de base du Fonds multilatéral, d'utiliser les données de base du programme de pays, les données de consommation de l'année précédente et le niveau de consommation en l'absence de toute réglementation indiqué dans le programme de pays, en spécifiant clairement dans le rapport que ce dernier chiffre est une extrapolation initiale des données du programme d'élimination du pays visé;
- d) de prendre note des nouvelles formes de présentation présentées dans les Annexes I à III au rapport pour la communication des données sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des programmes de pays, figurant à l'Annexe VII au présent rapport, ces formulaires

pouvant servir d'exemples aux pays qui souhaiteraient communiquer des informations supplémentaires aux renseignements actuellement exigés;

e) d'adopter la date du 1^{er} mai de chaque année comme nouvelle échéance pour la soumission des données sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des programmes de pays pour l'année précédente. Cette nouvelle date limite prendra effet en 1998.

(Décision 22/68)

93. Quelques membres du Comité exécutif ont demandé que les pays visés à l'Article 5 soient invités instamment à indiquer leur capacité de respecter l'échéance, les types de problèmes rencontrés et le type d'assistance dont ils ont besoin, et que ces informations soient utilisées lors de l'établissement des plans d'activités. Le Comité exécutif a noté que cette demande pourrait être prise en considération lors de l'établissement du questionnaire mentionné dans sa décision 22/12.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR LES PROPOSITIONS DE CHANGEMENT DE TECHNOLOGIES DANS LES PROJETS APPROUVÉS

94. Le représentant du Secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour en appelant l'attention du comité sur le projet de lignes directrices pour les changements de technologies après l'approbation des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/72, paragraphe 10), qui avait été élaboré conformément à la Décision 22/7, paragraphe b) du Comité exécutif. Il a également indiqué que deux décisions précédentes du Comité exécutif, prises à ses treizième et vingtième réunions (Décision/ 20/8), avaient influé sur la question. Le Secrétariat a demandé au Comité exécutif d'approuver le projet de lignes directrices.

95. Le Comité exécutif a décidé d'adopter les lignes directrices ci-après:

- a) L'on suppose que la technologie sélectionnée dans tous les projets est suffisamment mûre et que les projets seront mis en oeuvre tels qu'ils ont été approuvés;
- b) Dans le cas des projets approuvés après l'adoption des présentes lignes directrices:
 - i) Les projets seront mis en oeuvre tels qu'ils ont été approuvés;
 - ii) Des exceptions seront admissibles dans les circonstances suivantes:
 - a. la seule alternative serait d'annuler le projet; ou
 - b. le projet approuvé visait la reconversion à une technologie de transition, tandis que la proposition de changement vise la reconversion, en une seule étape, à une technologie définitive;
 - iii) Ces propositions seront soumises au Comité exécutif aux fins d'examen individuel, conjointement avec l'analyse et les recommandations du Secrétariat;

- iv) Les propositions de changement seront mises en oeuvre dans les limites des fonds déjà approuvés;
- c) Dans les cas des projets approuvés avant l'adoption des présentes lignes directrices:
 - i) Étant donné que la mise en oeuvre du projet a souffert de retard, ce qui a pu influencer sur le choix des technologies, des propositions de changement de technologie peuvent être soumises dans le cas de projets approuvés avant l'adoption des présentes lignes directrices; le projet révisé doit être mis en oeuvre dans les limites des fonds déjà approuvés. La nouvelle proposition doit démontrer que les obstacles à la mise en oeuvre ont été surmontés et que l'exécution du projet commencera immédiatement dès l'approbation de la proposition;
 - ii) Si le changement de technologie n'entraîne pas d'incidences notables en matière de politique générale, la proposition pourra suivre son cours dans le cadre d'entente entre le Secrétariat et l'agence d'exécution, notamment sur l'ampleur des économies éventuelles qui pourraient être réalisées. Le Comité exécutif en sera informé à sa prochaine réunion;
 - iii) Si la condition décrite en c) ii) n'est pas remplie, le projet sera soumis au Comité exécutif qui en examinera les aspects pertinents.

(Décision 22/69)

96. Le Comité exécutif a décidé en outre d'examiner à sa prochaine réunion la question d'un financement supplémentaire pour la préparation de projets relatifs à des changements de technologie dans les projets approuvés.

(Décision 22/70)

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR: SURCOÛTS D'EXPLOITATION DES COMPRESSEURS DE RÉFRIGÉRATEURS DOMESTIQUES

97. Le Comité exécutif a examiné cette question au titre du point 7 a) (voir paragraphe 44 ci-dessus).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR: LIGNES DIRECTRICES SUR L'IDENTIFICATION DES BESOINS DE FORMATION ET LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DE FORMATION

98. Le représentant du PNUE a présenté le projet de lignes directrices sur l'identification des besoins de formation et la coordination des activités de formation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/74), que le Département de l'industrie et de l'environnement du PNUE (PNUE/IE) avait élaboré conformément à la Décision 21/40 du Comité exécutif.

99. Le Comité exécutif a constaté que, pour des raisons techniques, tous les membres n'avaient pas reçu à temps le texte complet de ce document pour pouvoir en examiner le contenu.

100. Le Comité exécutif a décidé:

a) de prendre note, avec satisfaction, des travaux réalisés par le PNUE/IE pour préparer les lignes directrice sur l'identification des besoins de formation et la coordination des activités de formation;

b) de renvoyer à sa vingt-troisième réunion l'examen de ces lignes directrices et de la suite à leur donner, en soulignant que cette question recevrait la priorité dans l'ordre du jour de ladite réunion.

(Décision 22/71)

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR: FINANCEMENT RÉTROACTIF

101. Le représentant du Secrétariat a présenté le rapport sur le financement rétroactif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/75), en rappelant les décisions précédentes du Comité exécutif concernant les seuils de coût-efficacité et la nécessité de respecter l'échéance 1999. Il a signalé que, d'après les renseignements fournis par les agences d'exécution, seulement 18 projets avaient été approuvés jusqu'ici aux fins de financement rétroactif.

102. Le Comité exécutif a pris note de la suggestion d'un de ses membres, selon lequel, compte tenu du faible nombre de projets soumis aux fins de financement rétroactif, il pourrait être nécessaire d'encourager la soumission de tels projets, en éliminant par exemple la condition de l'application des seuils de coût-efficacité.

103. Le Comité exécutif a décidé de prendre note du rapport du Secrétariat sur le financement rétroactif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/75) et des observations mentionnées ci-dessus de l'un de ses membres.

(Décision 22/72)

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR: MESURES DESTINÉES À AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU MÉCANISME DE FINANCEMENT (DÉCISION VIII/5)

104. Faute de temps, le Comité exécutif a décidé:

a) de renvoyer à sa vingt-troisième réunion l'examen approfondi, demandé dans sa Décision 21/38, des mesures à prendre pour donner suite aux mesures mentionnées dans la Décision VIII/5 de la huitième Réunion des Parties, en exprimant l'espoir que la question pourrait être examinée en début de réunion;

b) de convenir que son rapport sur les mesures destinées à améliorer le fonctionnement du mécanisme de financement, qui doit être présenté au Groupe de travail à composition non limitée des Parties à sa quinzième réunion, serait d'abord examiné en son nom, par le Président, le Vice-Président et les représentants de l'Inde et des États-Unis.

(Décision 22/73)

105. Le comité a entendu un rapport intérimaire verbal de l'animateur du Groupe sur le transfert des technologies qui a tenu sa première réunion le lundi 26 mai 1997 à Nairobi.

L'animateur a indiqué que le Secrétariat de l'ozone obtiendrait des renseignements supplémentaires de la part de toutes les Parties intéressées.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR: PLAN SECTORIEL POUR L'ÉLIMINATION DES HALONS EN CHINE

et

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR: APPLICATION GÉNÉRALISÉE DES DIRECTIVES INITIALES SUR LA POURSUITE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME PILOTE POUR LE SECTEUR DES HALONS

106. Le comité est convenu d'examiner en même temps ces deux questions. Notant que le Sous-comité sur l'examen des projets n'avait pas eu le temps d'examiner le plan sectoriel d'élimination dans le secteur des halons en Chine et notant également le point de vue d'un membre du sous-comité selon lequel il était nécessaire de tenir des entretiens approfondis durant l'intersession pour permettre à la Banque mondiale de développer la proposition destinée au Comité exécutif à sa vingt-troisième réunion, le Comité a décidé que le Sous-comité sur l'examen des projets se réunira en septembre 1997 et consacrerà le temps nécessaire à cette proposition en vue d'une décision du Comité exécutif.

(Décision 22/74)

107. Concernant la question de l'application généralisée des directives initiales sur la poursuite de l'établissement d'un programme pilote pour le secteur des halons, le Comité exécutif, après délibération, a décidé ce qui suit:

a) Pour lui permettre de se conformer aux dispositions du Protocole de Montréal, un pays visé à l'Article 5 pourra choisir une démarche sectorielle, ou «projet par projet», ou toute autre démarche acceptable pour le Comité exécutif, aux fins de demande d'assistance au Fonds multilatéral. Les projets recevront la même priorité, indépendamment de la démarche choisie. Aucune démarche ne sera mise en oeuvre sans l'accord exprès du Comité exécutif et du pays visé à l'Article 5 intéressé;

b) L'établissement de projets fondés sur une démarche sectorielle prendra en considération les circonstances particulières du pays visé à l'Article 5 intéressé.

(Décision 22/75)

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

Base de données sur le coût de base des équipements de projets

108. En réponse à la demande d'un représentant, le Secrétariat a confirmé que la base de données en cours de préparation (voir également le paragraphe 6 ci-dessus) est fondée sur les coûts réels d'acquisition.

Coûts liés à la sécurité des technologies à base d'hydrocarbures

109. Le Comité exécutif a décidé de demander au Sous-comité sur l'examen des projets et au Secrétariat de régler d'urgence la question des coûts liés à la sécurité pour les projets relatifs aux hydrocarbures, afin que les projets pertinents puissent être mis en oeuvre.

(Décision 22/76)

Date et lieu de la vingt-troisième réunion du Comité exécutif

110. Le Comité exécutif a décidé que sa vingt-troisième réunion se tiendrait à Montréal du 19 au 21 novembre 1997, et qu'elle serait précédée des réunions du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, qui se tiendraient au même endroit les 17 et 18 novembre.

(Décision 22/77)

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

111. À sa séance de clôture, le 30 mai 1997, le Comité exécutif a adopté le présent rapport en se fondant sur le projet de rapport publié sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/L.1 et Add.1, étant entendu que le Secrétariat serait chargé de finaliser le rapport sur tous autres points restants.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

112. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le Président a déclaré la réunion close le vendredi 30 mai 1997 à 17h50.

ANNEXE I

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL		
État du Fonds au 30 mai 1997 en \$ US		
REVENUS		
Contributions reçues:-		
- Paiements en espèces et billets à ordre encaissés		467 352 364
- Billets à ordre en main		105 233 616
Coopération bilatérale		17 007 866
Intérêts créditeurs		37 443 995
Revenus divers		2 785 381
TOTAL DES REVENUS		629 823 221
AFFECTATIONS ET PROVISIONS		
PNUD	158 922 540	
PNUE	26 525 189	
ONUDI	104 815 245	
Banque mondiale	245 317 005	
Total des affectations aux agences d'exécution	535 579 979	535 579 979
Coûts du Secrétariat et du Comité exécutif 1991-1997		
- comprennent les fonds prévus pour les contrats de personnel jusqu'en 1998		18 106 852
Coopération bilatérale		17 007 866
Provision pour baisses de valeur des billets à ordre dans le cadre de nouveaux projets bilatéraux		(3 115 435)
SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS		62 243 959

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS ET AUTRES REVENUS 1991-1997
AU 30 MAI 1997

DESCRIPTION	1991 (\$US)	1992 (\$US)	1993 (\$US)	1994 (\$US)	1995 (\$US)	1996 (\$US)	1997 (\$US)	TOTAL (\$US)
CONTRIBUTIONS PROMISES	53 308 224	73 322 709	112 897 375	148 369 289	148 143 050	151 881 159	157 076 159	844 997 965
VERSEMENTS EN ESPÈCES	46 350 898	58 533 981	89 703 793	102 710 921	101 505 746	66 788 905	1 758 119	467 352 364
ASSISTANCE BILATÉRALE	480 000	1 726 772	2 282 736	4 874 062	5 568 635	2 010 661	65 000	17 007 866
BILLETS À ORDRE	0	3 283 914	7 994 173	24 160 513	23 394 614	36 606 830	9 793 572	105 233 616
TOTAL DES VERSEMENTS	46 830 898	63 544 667	99 980 702	131 745 496	130 468 995	105 406 396	11 616 691	589 593 845
CONTRIBUTIONS CONTESTÉES	0	0	0	0	0	8 098 267	0	8 098 267
ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	6 477 326	9 778 042	12 916 673	16 623 793	17 674 055	38 376 496	145 459 468	247 305 853
% VERSEMENT/ENGAGEMENTS	87,85%	86,66%	88,56%	88,80	88,07%	69,40%	7,40%	69,77%

INTÉRÊTS CRÉDITEURS	540 614	1 757 933	3 025 097	5 701 779	11 211 677	11 606 895	3 600 000	37 443 995
REVENUS DIVERS	703 334	522 219	216 520	651 433	428 554	263 321	0	2 785 381

TOTAL DES REVENUS	48 074 846	65 824 819	103 222 319	138 098 708	142 109 226	117 276 612	15 216 691	629 823 221
-------------------	------------	------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------	-------------

MONTANTS CUMULATIFS	1991-1993	1994-1996	1991-1996
TOTAL DES ENGAGEMENTS	239 528 308	448 393 498	687 921 806
TOTAL DES VERSEMENTS	210 356 267	367 620 887	577 977 154
% AGE DU TOTAL DES ENGAGEMENTS	87,82%	81,99%	84,02%
TOTAL DES REVENUS	217 121 984	397 484 546	614 606 530
TOTAL DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	29 172 041	80 772 611	109 944 652
% AGE DU TOTAL DES ENGAGEMENTS	12,18%	18,01%	15,98%
ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS POUR LES ÉCONOMIES EN TRANSITION	29 171 841	45 235 490	74 407 331
% AGE DU TOTAL DES ENGAGEMENTS	12,18%	10,09%	10,82%

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU
 PROTOCOLE DE MONTRÉAL
 ÉTAT DES CONTRIBUTIONS POUR 1997
 AU 30 MAI 1997

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	2 719 451	718 336	0	0	2 001 115
AUTRICHE	1 589 409	0	0	0	1 589 409
AZERBAIJAN	215 902	0	0	0	215 905
BÉLARUS	537 459	0	0	0	537 459
BELGIQUE	1 851 248	0	0	0	1 851 248
CANADA	5 700 741	0	0	0	5 700 741
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	376 958	0	0	0	376 958
DANEMARK	1 318 383	0	0	0	1 318 383
FINLANDE	1 134 636	0	0	0	1 134 636
FRANCE	11 773 570	0	65 000	27 435	11 681 135
ALLEMAGNE	16 615 295	0	0	0	16 615 295
GRÈCE	698 237	300 187	0	0	398 050
HONGRIE	257 245	0	0	0	257 245
ISLANDE	55 124	0	0	0	55 124
IRLANDE	385 868	0	0	0	385 868
ISRAËL	491 522	0	0	0	491 522
ITALIE	9 550 235	0	0	0	9 550 235
JAPON	28 361 303	0	0	0	28 361 303
LIECHTENSTEIN	18 375	28	0	0	18 347
LUXEMBOURG	128 623	128 623	0	0	0
MONACO	18 375	18 363	0	0	12
PAYS-BAS	2 916 979	0	0	0	2 916 979
NOUVELLE-ZÉLANDE	440 992	0	0	0	440 992
NORVÈGE	1 028 982	0	0	0	1 028 982
POLOGNE	620 145	0	0	0	620 145
PORTUGAL	505 303	0	0	0	505 303
FÉDÉRATION DE RUSSIE	8 176 728	0	0	0	8 176 728
SLOVAQUIE	151 591	0	0	0	151 591
AFRIQUE DU SUD	592 583	592 583	0	0	0
ESPAGNE	4 341 016	0	0	0	4 341 016
SUÈDE	2 255 491	0	0	0	2 255 491
SUISSE	2 223 335	0	0	0	2 223 335
TURKMENISTAN	59 718	0	0	0	59 718
UKRAINE	1 365 867	0	0	0	1 365 867
ROYAUME-UNI	9 766 137	0	0	0	9 766 137
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	38 833 333	0	0	0	38 833 333
TOTAL	157 076 159	1 758 119	65 000	27 435	155 225 605

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU
 PROTOCOLE DE MONTRÉAL
 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS 1991-1996
 AU 30 MAI 1997

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	12 169 842	11 422 914	746 928	0	0
AUTRICHE	6 212 240	6 080 450	0	0	15 162*
AZERBAÏJAN	63 182	0	0	0	63 182
BÉLARUS	3 309 593	0	0	0	3 309 593
BELGIQUE	8 588 289	8 588 289	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	34 833	0	0	0	34 833
BULGARIE	897 207	797 207	0	0	100 000
CANADA	24 948 120	21 971 134	2 186 483	0	790 503
CHYPRE	148 670	148 670	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2 849 573	2 849 573	0	0	0
DANEMARK	5 399 598	5 194 598	205 000	0	0
FINLANDE	4 574 634	4 359 543	103 440	0	111 651*
FRANCE	48 598 094	5 921 449	1 588 103	41 088 542	0
GÉORGIE	90 020	0	0	0	90 020
ALLEMAGNE	72 415 467	39 905 823	1 355 296	31 154 348	0
GRÈCE	2 938 344	2 938 344	0	0	0
HONGRIE	1 420 925	1 420 925	0	0	0
ISLANDE	241 067	241 067	0	0	0
IRLANDE	1 498 654	1 498 654	0	0	0
ISRAËL	1 574 736	1 574 736	0	0	0
ITALIE	34 042 507	28 644 156	0	0	5 398 351
JAPON	98 501 042	98 501 042	0	0	0
KOWEÏT	286 549	286 349	0	0	200
LATVIE	143 684	0	0	0	143 684
LIECHTENSTEIN	80 356	80,356	0	0	0
LITHUANIE	148 038	0	0	0	148 038
LUXEMBOURG	499 552	499 552	0	0	0
MALTE	28 052	28 052	0	0	0
MONACO	59 787	59 787	0	0	0
PAYS-BAS	12 426 686	9 661 853	0	2 764 933	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	1 928 536	1 928 536	0	0	0
NORVÈGE	4 436 982	4 436 982	0	0	0
PANAMA	16 915	16 915	0	0	0
POLOGNE	3 327 029	1 293 169	0	0	2 033 860
PORTUGAL	1 708 280	1 229 333	0	0	478 947
FÉDÉRATION DE RUSSIE	54 813 611	0	0	0	54 813 611
SINGAPOUR	531 221	459 245	71 976	0	0
SLOVAQUIE	956 372	729 933	0	0	229 439
SLOVENIE	61 290	0	0	0	61 290
AFRIQUE DU SUD	3 201 108	3 171 108	30 000	0	0
ESPAGNE	16 532 425	16 532 425	0	0	0
SUÈDE	9 271 415	8 682 563	0	0	588 852
SUISSE	9 116 083	8 869 839	242 600	0	3 644
TURKMENISTAN	56 603	0	0	0	56 603
UKRAINE	12 841 967	785 600	0	0	12 056 367
ÉMIRATS ARABES UNIS	1 623 182	559 639	0	0	1 063 543
ROYAUME-UNI	40 096 675	19 664 354	0	20 432 321	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	173 751 570	144 563 080	10 296 412	0	18 892 078
OUBÉKISTAN	1 362 934	0	0	0	1 362 934
SOUS-TOTAL	679 823 539	465 594 244	16 942 866	95 440 044	101 846 385
CONTRIBUTIONS CONTESTÉES	8 098 267	0	0	0	8 098 267**
TOTAL	687 921 806	465 594 244	16 942 866	95 440 044	109 944 652

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU
 PROTOCOLE DE MONTRÉAL
 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS 1994-1996
 AU 30 MAI 1997

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	7 845 588	7 142 371	703 217	0	0
AUTRICHE	4 123 053	3 991 263	116 628	0	15 162*
AZERBAIJAN	63 182	0	0	0	63 182
BÉLARUS	2 184 016	0	0	0	2 184 016
BELGIQUE	5 452 741	5 452 741	0	0	0
BRUNEI DARUSSALAM	34 833	0	0	0	34 833
BULGARIE	597 218	497 218	0	0	100 000
CANADA	16 253 343	14 109 690	1 353 150	0	790 503
CHYPRE	122 023	122 023	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1 918 089	1 918 089	0	0	0
DANEMARK	3 517 291	3 312 291	205 000	0	0
FINLANDE	3 064 031	2 848 940	103 440	0	111 651*
FRANCE	31 398 558	0	1 588 103	29 810 455	0
GÉORGIE	90 020	0	0	0	90 020
ALLEMAGNE	46 731 522	14 240 256	1 336 918	31 154 348	0
GRÈCE	1 882 874	1 882 874	0	0	0
HONGRIE	871 800	871 800	0	0	0
ISLANDE	156 911	156 911	0	0	0
IRLANDE	993 714	993 714	0	0	0
ISRAËL	1 268 293	1 268 293	0	0	0
ITALIE	22 449 969	17 051 618	0	0	5 398 351
JAPON	65 152 008	65 152 008	0	0	0
KOWEÏT	0	0	0	0	0
LATVIE	143 684	0	0	0	143 684
LIECHTENSTEIN	52 304	52 304	0	0	0
LITHUANIE	148 038	0	0	0	148 038
LUXEMBOURG	331 238	331 238	0	0	0
MALTE	0	0	0	0	0
MONACO	52 304	52 304	0	0	0
PAYS-BAS	7 997 927	5 233 094	0	2 764 833	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	1 255 284	1 255 284	0	0	0
NORVÈGE	2 894 111	2 894 111	0	0	0
PANAMA	16 915	16 915	0	0	0
POLOGNE	2 227 501	819 851	0	0	1 407 650
PORTUGAL	1 176 693	697 746	0	0	478 947
FÉDÉRATION DE RUSSIE	31 159 609	0	0	0	31 159 609
SINGAPOUR	209 324	169 324	40 000	0	0
SLOVAQUIE	597 218	370 451	0	0	226 767
SLOVENIE	61 290	0	0	0	61 290
AFRIQUE DU SUD	1 992 053	1 962 053	30 000	0	0
ESPAGNE	11 022 275	11 022 275	0	0	0
SUÈDE	6 010 335	5 421 483	0	0	588 852
SUISSE	5 979 856	5 733 612	242 600	0	3 644
TURKMENISTAN	56 603	0	0	0	56 603
UKRAINE	8 509 377	0	0	0	8 509 377
ÉMIRATS ARABES UNIS	1 063 543	0	0	0	1 063 543
ROYAUME-UNI	26 270 127	5 837 806	0	20 432 321	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	113 750 001	88 123 621	6 734 302	0	18 892 078
OUZBÉKISTAN	1 146 544	0	0	0	1 146 544
SOUS-TOTAL	440 295 231	271 005 572	12 453 358	84 161 957	72 674 344
CONTRIBUTIONS CONTESTÉES	8 098 267	0	0	0	8 098 296**
TOTAL	448 393 498	271 005 572	12 453 358	84 161 957	80 772 611

FONDS EN DÉPÔT POUR LE FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU
 PROTOCOLE DE MONTRÉAL
 SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS 1991-1993
 AU 30 MAI 1997

PARTIE	CONTRIBUTIONS CONVENUES (\$US)	VERSEMENTS EN ESPÈCES (\$US)	ASSISTANCE BILATÉRALE (\$US)	BILLETS À ORDRE (\$US)	ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (\$US)
AUSTRALIE	4 324 254	4 280 543	43 711	0	0
AUTRICHE	2 089 187	2 089 187	0	0	0
AZERBAÏDZÉ	0	0	0	0	0
BÉLARUS	1 125 577	0	0	0	1 125 577
BELGIQUE	3 135 548	3 135 548	0	0	0
BRUNÉI DARUSSALAM	0	0	0	0	0
BULGARIE	299 989	299 989	0	0	0
CANADA	8 694 777	7 861 444	833 333	0	0
CHYPRE	26 647	26 647	0	0	0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	931 484	931 484	0	0	0
DANEMARK	1 882 307	1 882 307	0	0	0
FINLANDE	1 510 603	1 510 603	0	0	0
FRANCE	17 199 536	5 921 449	0	11 278 087	0
GÉORGIE	0	0	0	0	0
ALLEMAGNE	25 683 945	25 665 567	18 378	0	0
GRÈCE	1 055 470	1 055 470	0	0	0
HONGRIE	549 125	549 125	0	0	0
ISLANDE	84 156	84 156	0	0	0
IRLANDE	504 940	504 940	0	0	0
ISRAËL	306 443	306 443	0	0	0
ITALIE	11 592 538	11 592 538	0	0	0
JAPON	33 349 034	33 349 034	0	0	0
KOWEÏT	286 549	286 349	0	0	200
LATVIE	0	0	0	0	0
LIECHTENSTEIN	28 052	28 052	0	0	0
LITHUANIE	0	0	0	0	0
LUXEMBOURG	168 314	168 314	0	0	0
MALTE	28 052	28 052	0	0	0
MONACO	7 483	7 483	0	0	0
PAYS-BAS	4 428 759	4 428 759	0	0	0
NOUVELLE-ZÉLANDE	673 252	673 252	0	0	0
NORVÈGE	1 542 871	1 542 871	0	0	0
PANAMA	0	0	0	0	0
POLOGNE	1 099 528	473 318	0	0	626 210
PORTUGAL	531 587	531 587	0	0	0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	23 654 002	0	0	0	23 654 002
SINGAPOUR	321 897	289 921	31 976	0	0
SLOVAQUIE	359 154	356 482	0	0	2 672
SLOVENIE	0	0	0	0	0
AFRIQUE DU SUD	1 209 055	1 209 055	0	0	0
ESPAGNE	5 510 150	5 510 150	0	0	0
SUÈDE	3 261 080	3 261 080	0	0	0
SUISSE	3 136 227	3 136 227	0	0	0
TURKMÉNISTAN	0	0	0	0	0
UKRAÏNE	4 332 590	785 600	0	0	3 546 990
ÉMIRATS ARABES UNIS	559 639	559 639	0	0	0
ROYAUME-UNI	13 826 548	13 826 548	0	0	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	60 001 569	56 439 459	3 562 110	0	0
OUZBÉKISTAN	216 390	0	0	0	216 390
TOTAL	239 528 308	194 588 672	4 489 508	11 278 087	29 172 041

Annexe II

**CALENDRIER DES RÉUNIONS ET PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ
EXÉCUTIF**

Ordre des réunions	Date	Intervalle depuis la dernière réunion.	Tâches à réaliser dans l'intervalle	Ordre du jour	Fonds disponibles
1re	Première moitié de mars	3 mois	Reviser les projets de plans d'activités. Finaliser les programmes de travail. Préparer des notes de politique	Approuver des projets Examiner/approuver des notes de politique. Approuver les plans d'activités révisés. Approuver les programmes de travail. Examiner la situation en matière d'élimination	
2e	Fin juin/début juillet	4-5 mois	Élaborer des projets. Préparer des notes de politique. Poursuivre la préparation des rapports. Préparer l'évaluation des plans d'activités de l'année précédente. Mettre en oeuvre des projets.	Approuver des projets. Examiner/approuver des notes de politique, examiner les rapports périodiques. Évaluer les résultats des plans d'activités de l'année précédente. Examiner la situation en matière d'élimination.	
3e	Fin novembre/pr emièr moitié de décembre	4-5 mois	Élaborer des projets. Préparer des notes de politique. Préparer des projets de plans d'activités. Préparer les éléments requis pour les programmes de travail des agences	Approuver des projets. Examiner/approuver des notes de politique. Approuver les projets de plans d'activités. Approuver les éléments nécessaires et non controversés des programmes de travail des agences.	

Annexe III**PROGRAMME ET PLAN DE TRAVAIL SUR LA SURVEILLANCE ET
L'ÉVALUATION DU FONDS MULTILATÉRAL
POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE MOIS ENTRE 1997 ET 1998****A. OBJECTIFS**

Objectif 1: Indicateurs axés sur les mesures en vue de la surveillance de l'avancement des projets

Justification: UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/36, par. 51 d), décision 21/36

Date d'achèvement: 4 mois après l'approbation du programme de travail

Brève description des résultats visés:

Cet objectif découle d'une des recommandations du Consultant dans son rapport. Puisqu'un système de surveillance de projets permet la supervision continue de l'ensemble du processus de mise en œuvre, il doit disposer d'un certain nombre d'étapes ou de jalons clairement définis qui permettraient à l'administration de suivre facilement l'évolution du projet. Une sélection soignée de ces jalons, à affecter à une instance responsable participant au processus, facilitera l'identification des obstacles et l'adoption des mesures correctives éventuelles à prendre.

Actuellement, le système de compte-rendu en vigueur comprend certains indicateurs qui sont axés sur les dates de commencement et d'achèvement d'un projet et qui permettent difficilement de suivre l'évolution de la situation entre ces deux dates.

Les modifications proposées visent à réduire le nombre d'indicateurs existants et à y ajouter quelques jalons axés sur les mesures à prendre, comme il est expliqué précédemment. Ceci renforcera l'efficacité de la supervision durant la mise en œuvre du projet et facilitera le recensement des mesures correctives stratégiques que le Comité exécutif aurait à prendre.

Objectif 2 Série d'indicateurs de performance pour les projets ne portant pas sur des investissements

Justification: Recommandation du Consultant (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/30)

Date d'achèvement: 4 mois après l'approbation du programme de travail

Brève description des résultats visés:

Le système de compte rendu périodique existant ne permet pas de surveiller comme il faut les projets ne portant pas sur les investissements. La principale raison en est l'absence d'indicateurs

adéquats permettent de suivre avec efficacité l'évolution de ces projets. Ces types de projets comprennent les programmes de pays, le renforcement des institutions, la formation, le réseautage, l'échange d'informations, etc.. Comme la plupart d'entre eux ne n'entraînent pas directement à des ODS éliminées, les indicateurs d'évaluation de leur performance doivent être adaptés à la nature particulière de ces activités tout en permettant la supervision d'administration. L'objectif devrait donc être de définir ces indicateurs et de proposer la meilleure façon de les appliquer.

Objectif 3: Rapports sur un nombre d'évaluations sélectionnées, conformément à la proposition de plan de travail annuel relatif aux évaluations

Justification: UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/36, par. 51 b), décision 21/36

Date d'achèvement: 12 mois après l'approbation du programme de travail

Brève description des résultats visés:

Donnant suite au souhait du Comité exécutif de commencer par l'évaluation des projets, un projet de plan de travail relatif aux évaluations est proposé. Ce plan est établi en fonction de diverses options, conformément à la proposition du Consultant dans son rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/30).

Le plan de travail doit servir de projet pilote pour effectuer un certain nombre d'évaluations. Les résultats visés seront des rapports sur les évaluations réalisées par des consultants, selon le plan de travail. Ces rapports offriront au Comité exécutif l'occasion de déterminer l'utilité de ces évaluations, tant en termes de modalité que de la teneur d'un telle activité pour l'avenir.

Objectif 4: Forme de présentation des rapports de fin de projet pour les projets d'investissement et les autres types de projets

Justification: UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/36, par. 51 e), décision 21/36)

Date d'achèvement: 3 mois après l'approbation du programme de travail

Brève description des résultats visés:

Les rapports de fin de projet seront les premières fondations des évaluations de programmes/projets. Compte tenu des coûts, les évaluations au niveau des projets ne seront effectuées que sur une base très sélective, ou pour donner suite à un mandat très précis, et revêtiront un caractère général au niveau de programme (secteur, substance, thème, etc.). Pour la majorité des projets, les rapports de fin de projet serviront également de rapport d'évaluation. Le contenu du rapport de fin de projet sera donc crucial pour la surveillance d'administration .

Les résultats finals comprendront les éléments suivants:

- Critères de compte rendu clés définis, à la place des données de base;
- Formes de présentation des rapports pour les projets d'investissement et autres types de projets;
- Enregistrement des leçons retenues;
- Système d'évaluation des résultats;
- Projet de directive à faire adopter par le Comité exécutif pour l'application des formes de présentation.

Objectif 5: Proposition d'éléments normalisés pour la surveillance et l'évaluation à intégrer dans les propositions de projets

Justification: UNEP/OzL.Pro/ExCom/21/36, par. 51 e), décision 21/36

Date d'achèvement: 3 mois après l'approbation du programme de travail

Brève description des résultats visés:

L'efficacité de la surveillance et de l'évaluation des projets dépend de la disponibilité et de l'exactitude des données de base (telles que la consommation d'ODS, les équipements en place et leur capacité, etc.), car ces données constituent un point de référence permettant d'évaluer l'efficacité du projet dans la réalisation des objectifs et d'offrir aux gestionnaires la possibilité de tirer parti de l'expérience acquise. Ces données de base devraient donc être incluses dans la proposition de projet aux fins d'une évaluation future. Ou, si l'on considère le problème sous un autre angle, les éléments qui seront évalués dans le rapport de fin de projet devraient être inclus dans la proposition de projet comme étant les données de base.

Les résultats finals comprendront les éléments:

- Catégories de données de base;
- Formes de présentation;
- Calendrier de surveillance et d'évaluation, avec dates d'achèvement et principaux jalons en vue de la surveillance.

Contributions nécessaires

Pour pouvoir produire les résultats ci-dessus, il convient d'évaluer les contributions qui devront être apportées en fonction des tâches à exécuter dans le cadre de chaque objectif. Les besoins sont indiqués en termes de mois/personnes, dans deux catégories, internes et externes, selon la

nature de la tâche et des connaissances techniques requises, les contributions pouvant être fournies par le Secrétariat¹ (internes) ou par le consultant (externes).

¹ Estimation de la charge de travail supplémentaire requise.

CONTRIBUTIONS NÉCESSAIRES

OBJECTIF	INTERNES		EXTERNES	
	Tâche à exécuter	Contribution requise (en mois/personnes)	Tâche à exécuter	Contribution requise (en mois/personnes)
Indicateurs axés sur les mesures pour la surveillance de l'avancement des projets	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prép. de TOR. 2. Consul. avec AE/ComEx. 3. Recrutement du consultant. 4. Gestion du consultant. 5. Introduction et application du nouveau système. 	1,5 m/p (pour les tâches 1 à 5)	<ol style="list-style-type: none"> 6. Transformation du système de compte rendu actuel. 7. Proposition d'éliminer les indicateurs redondants et d'ajouter des jalons aux fins d'une surveillance axée sur les mesures prises. 8. Proposition de formes de présentation révisées incorporant les modifications. 9. Proposition d'un calendrier de mise en oeuvre. 	1 m/p (pour les tâches 6 à 9)
Série d'indicateurs d'évaluation de performance pour les projets ne portant pas sur des investissements	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prép. de TOR. 2. Recrutement et administration du consultant. 3. Consultation des agences d'exécution. 4. Introduction et application des indicateurs. 	1,5 m/p (pour les tâches 1-à 4)	<ol style="list-style-type: none"> 5. Proposition d'indicateurs de performance pour les programmes de pays, le renforcement des institutions, la formation, le réseautage, la coordination des échanges d'informations. 6. Proposition de forme de présentation pour l'application des indicateurs de performance. 7. Proposition d'un calendrier de mise en oeuvre. 	2 m/p
Rapports sur un certain nombre d'évaluations sélectionnées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prép. de TOR pour le plan de travail relatif aux évaluations 2. Recrutement & administration du consultant. 3. Prép. de TOR pour chaque évaluation. 4. Recrutement & information du consultant. 5. Coordination avec les membres de l'équipe d'évaluation. 6. Participation (s'il y a lieu) à certaines des évaluations. 7. Supervision de la production des rapports d'évaluation. 8. Prép. du rapport récapitulatif de toutes les 	6 m/p (pour les tâches 1 à 8)	<ol style="list-style-type: none"> 9. Proposition d'un projet de plan de travail relatif aux évaluations pour la période de 12 mois de mai 1997 à mai 1998, conformément à la Décision 21/36. 10. Organisation de l'équipe d'évaluation. 11. Collecte de données au moyen de questionnaire normalisé et d'analyse sur documents. 12. Visites & interviews sur les lieux. 13. Mise au point de la forme de présentation des rapports d'évaluation. 14. Prép. des rapports d'évaluation et consultation des parties intéressées. 	15 m/p

OBJECTIF	INTERNES		EXTERNES	
	Tâche à exécuter	Contribution requise (en mois/personnes)	Tâche à exécuter	Contribution requise (en mois/personnes)
	évaluations.			
Formes de présentation des rapports de fin de projet	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prép. de propositions de formes de présentation pour les rapports de fin de projet, pour les projets d'investissement et autres types de projets. 2. Consultation des agences d'exécution. 3. Finalisation des formes de présentation. 4. Mise au point d'un système d'évaluation de l'efficacité des projets. 5. Élaboration d'une directive relative à la mise en œuvre, à faire adopter par le Comité exécutif. 	1,5 m/p (pour les tâches 1 à 5)		
Proposition d'éléments normalisés sur la surveillance et l'évaluation, à intégrer dans les propositions de projets	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établissement d'éléments et de formes de présentation normalisés relatifs à la surveillance et l'évaluation, à intégrer dans les propositions de projets. 2. Consultation des agences d'exécution. 3. Finalisation des éléments et des formes de présentation, pour soumission au Comité exécutif. 4. Élaboration d'une directive relative à la mise en œuvre, à faire adopter par le Comité exécutif. 	1,5 m/p (pour les tâches 1 à 4)		
Total		12 m/p		18 m/p

B. PLAN DE TRAVAIL RELATIF AUX ÉVALUATIONS

TÂCHE 1: GUIDE POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES TYPES DE PROJETS

Le présent guide incorporera et amplifiera les lignes directrices et procédures déjà établies par les agences d'exécution (UNIDO/DG/B.106: *In-depth evaluation of technical co-operation projects*, 1989; IBRD: *Monitoring and Evaluation Guidelines for ODS Phaseout Investment Projects*, 1995; UNDP: *Policy and Procedures Manual, Monitoring, Evaluation and Reporting*, 1987). Il vise à faciliter l'élaboration de procédures normalisées pour les évaluations envisagées et les évaluations ultérieures découlant expressément des exigences du Fonds.

Le guide comprendra des cadres de travail, des questions clés pour l'évaluation, des sources de données, d'instruments et de méthodes pour la collecte de données, les équipes d'évaluation et le partage des responsabilités entre les diverses parties prenantes, ainsi qu'un modèle de table de matières pour les rapports d'évaluation de projets d'investissement. Il incorporera les suggestions présentées au fur et à mesure par le Comité exécutif, de façon à ce que les évaluations correspondent de plus en plus aux préoccupations et aux questions du Comité.

Équipe proposée pour la mise au point: L'équipe de mise au point suivante est proposée:

- Coordonnateur recruté par le Secrétariat et Assistant technique
- Représentant du Secrétariat du Fonds
- Représentants des agences d'exécution: BIRD, PNUD, ONUDI, PNUE

Méthodologie

L'équipe échangera des points de vue et de la documentation et participera à la rédaction de projets de texte et à la critique de textes proposés. Un atelier auquel elle participera sera l'occasion de partager les matériaux, d'élaborer des plans schématiques et de recenser les questions clés. L'atelier sera suivi par la diffusion des projets de texte et des contributions de tous les membres de l'équipe. Le projet de guide sera amplifié et amélioré par les résultats des évaluations à mener.

Calendrier: Juin 1997 - Septembre 1997 pour le projet de guide

Coût: \$US 43 500

DÉFINITION DES ÉVALUATIONS DURANT 1997/98

Outre la création des capacités d'évaluation au sein du Secrétariat, le plan de travail propose également d'effectuer trois évaluations en 1997/98. La sélection des évaluations à réaliser sera fondée sur les critères suivants:

- Doivent être représentatives de la gamme de projets et activités appuyés par le Fonds (c'est-à-dire inclure des projets d'investissement et des projets ne portant pas sur des investissements)
- Se concentrer sur les secteurs dans lesquels le Fonds a le plus participé
- Inclure les projets de toutes les agences d'exécution
- Prévoir l'examen des projets dans toutes les régions
- Consacrer les efforts aux pays les plus engagés
- Consacrer les efforts aux projets qui permettent de réduire le maximum d'ODP
- Se concentrer sur les projets d'investissement qui ont été achevés plutôt que ceux qui sont en cours
- Éviter les tous premiers projets, qui ont été approuvés avant que toutes les procédures n'aient été en place.

L'examen de la base de données des projets d'investissement achevés montre que la solution la plus efficace serait de se concentrer sur les secteurs des mousses et de la réfrigération. Ces secteurs comprennent 56 et 34 projets achevés respectivement, pour un financement total de \$60,8 millions. Par ailleurs, ces deux secteurs représentent 31% et 56% des projets d'investissement approuvés en 1997, de sorte que les leçons retenues auront encore une valeur potentielle. Les 90 projets à inclure dans la population cible de l'évaluation ont prévu l'élimination de 7 062 tonnes et une élimination réelle encore plus grande.

Les deux évaluations proposées portant sur des secteurs interconnectés, il est proposé de les faire effectuer par la même équipe d'évaluation, parmi lesquels seront réparties la collecte de données et leur analyse. Cela permettra de mener de façon efficace par rapport au coût des missions dans un grand nombre des pays visés (La sélection des pays pourra se faire l'approbation et dans les limites du budget pour les déplacements.) La définition des projets visés et la méthodologie proposée sont décrites avec chaque objectif.

TÂCHE 2: ÉVALUATION DE PROJETS TERMINÉS DANS LE SECTEUR DES MOUSSES

Cet élément du plan de travail relatif aux évaluations comprendra l'évaluation d'un échantillon de projets d'investissement achevés dans le secteur des mousses. Une telle évaluation démontrera la faisabilité et le rapport coût-efficacité des évaluations sectorielles de projets d'investissement, aux fins de renforcement de la performance du Fonds en matière d'élimination et de la prise de décisions par le Comité exécutif.

Description de projets achevés: Les projets achevés dans le secteur des mousses présentent les caractéristiques suivantes:

TABLEAU 1: PROJETS ACHEVÉS DANS LE SECTEUR DES MOUSSES PAR AGENCE D'EXÉCUTION

AGENCE D'EXÉCUTION	NOMBRE DE PROJETS	FONDS (MILLIONS DE \$US)	QUANTITÉ D'ODP À ÉLIMINER
BIRD	11	7,9	1 332
ONUDI	3	1,9	545
PNUD	42	14,0	2 324
Total	56	23,8	4 201

TABLEAU 2: PROJETS ACHEVÉS DANS LE SECTEUR DES MOUSSES PAR RÉGION

RÉGION	NOMBRE DE PROJETS	FONDS (MILLIONS DE \$US)	QUANTITÉ D'ODP À ÉLIMINER
AFR	10	4,8	702
ASP	38	14,5	2 637
LAC	8	4,5	862
Total	56	23,8	4 201

TABLEAU 3: LISTE PARTIELLE DES PROJETS ACHEVÉS DANS LE SECTEUR DES MOUSSES PAR SOUS-SECTEUR

SOUS-SECTEUR	NOMBRE DE PROJETS	FONDS (MILLIONS DE \$US)	QUANTITÉ D'ODP À ÉLIMINER
Rigide	15	4,9	490
Plaque souple	9	3,5	731
Polystyrène/Polyéthylène	13	6,7	2 087
À peau intégrée	2	1,2	105
Souple moulée	3	1,0	115
Sous-secteurs multiples	5	1,4	146
Rigide (insolation réfrig)	9	5,0	3,674
Total	56	23,8	4 201

La plupart de ces projets ont été approuvés par le Comité exécutif à ses réunions 8 à 18 et représentent donc des activités qui ont bénéficié de l'expérience initiale du Fonds.

Pays participants visés à l'Article 5: Les pays ci-après ont eu des projets d'investissement achevés dans le secteur des mousses (le nombre de projets est indiqué entre parenthèses):

Égypte (10)	Chine (9)
Indonésie	Inde (4)
Malaisie (18)	Philippines (2)
Thaïlande (4)	Argentine (3)
Chili (2)	Équateur
Mexique (2)	Uruguay

Sujet principal de l'évaluation

Questions possibles pour l'évaluation: les questions ci-après s'appliquent aux évaluations dans les deux secteurs.

Conception et justification

1. Quels ont été les facteurs critiques de l'environnement d'appui qui ont influé sur le succès du projet? De quelle façon ont-ils contribué ou fait obstacles à l'efficacité et à l'efficacit  du projet? Y a-t-il des facteurs contextuels qui seraient motifs de pr occupation pour les approbations futures? L'environnement d'appui pr sente-t-il des contraintes que le Fonds devrait essayer d' liminer?
2. La conception des divers types de projet a-t-elle chang  avant la mise en oeuvre? La mise en application  tait-elle diff rente de la technologie approuv e? Pourquoi et quelles ont  t  les incidences?
3. Le niveau de financement fourni par le Fonds a-t-il  t  compris par l'entreprise et  tait-il ad quat aux besoins et aux exigences en mati re de surco ts?

Efficacit  et incidences

4. De fa on g n rale, dans quelle mesure les divers types de projets d'investissement ont-ils r ussi   atteindre les objectifs d'ODP et d' limination d'ODS dans le secteur? Y avait-il des diff rences par r gion ou par agence d'ex cution?
5. L'ancienne technologie a-t-elle  t  abandonn e avec succ s? Pendant combien de temps l'ancienne technologie a-t-elle continu  d' tre appliqu e apr s la mise en oeuvre du projet? Comment s'est-on d barrass  de l' quipement mis hors service?
6. Quelles ont  t  les incidences de la nouvelle technologie sur les co ts d'exploitation? Sur la demande sur le march ?

Efficacit  de la mise en oeuvre

7. Compte tenu des informations obtenues r cemment sur la rapidit  de la mise en oeuvre des projets d'investissement (20   37 mois d'apr s le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/6/ paragraphe 4), quels ont  t  les principaux obstacles et comment ont-ils  t  surmont s?
8. Quels aspects des projets d'investissement dans ce secteur ( quipement, assistance technique, formation) ont  t  mis en oeuvre de fa on particuli rement r ussie?
9. Quelle a  t  l'efficacit  du transfert de technologie dans les divers projets et r gions?

Le ons retenues

10. Quelles sont les le ons retenues qui pourraient  tre utiles pour guider la pr paration, l'approbation ou la mise en oeuvre de futurs projets?
11. Quelles sont les incidences des r sultats sur la communication d'informations suppl mentaires et/ou diff rentes dans les futures propositions de projets?

 quipe d' valuation propos e: L' quipe propos e serait compos e des membres suivants:

- Coordonnateur de l'équipe d'évaluation, recruté par le Secrétariat
- Deux experts techniques externes spécialisés dans les technologies des mousses/de la réfrigération
- Représentant du Secrétariat du Fonds
- Un expert représentant le PNUD
- Un expert représentant l'ONUDI
- Un expert représentant la Banque mondiale
- Les représentants des pays dans lesquels se dérouleront les activités d'évaluation participeront à la collecte et à l'analyse des données relatives à leur pays respectif.

Méthodologie

L'équipe d'évaluation débutera par une phase de planification collective, en vue de mettre au point des procédures et des instruments normalisés de collecte de données, qui seront bien compris de tous les membres de l'équipe. La planification inclura aussi la répartition des tâches et l'établissement de calendriers des missions dans les. Il est prévu que l'équipe aura recours à une combinaison de méthodes, incluant l'examen des propositions de projets et des rapports, des sondages et des interviews par téléphone pour recenser les parties prenantes, ainsi que les missions dans les pays et les visites sur les lieux, si le nombre de projets le justifie. Comme l'équipe proposée se penchera sur deux secteurs, celui des mousses et celui de la réfrigération, la collecte effective de données sera faite par différents groupes se rendant dans différents pays. Tous participeront à l'analyse des données, et le coordonnateur se chargera de la synthèse de tous les aspects dans un rapport global.

Calendrier: Septembre 1997 - Mai 1998

Coût: \$US 129 000

TÂCHE 3: ÉVALUATION DES PROJETS ACHEVÉS DANS LE SECTEUR DE LA RÉFRIGÉRATION

Cette partie du plan de travail comprendra l'évaluation d'un échantillon de projets d'investissement achevés dans le secteur de la réfrigération qui sera menée en tandem avec l'évaluation dans le secteur des mousses.

Description des projets terminés: Les projets achevés dans le secteurs de la réfrigération présentent les caractéristiques ci-après:

TABLEAU 4: PROJETS ACHEVÉS DANS LE SECTEUR DE LA RÉFRIGÉRATION PAR AGENCE D'EXÉCUTION

AGENCE D'EXÉCUTION	NOMBRE DE PROJETS	FONDS (MILLIONS DE \$US)	QUANTITÉ D'ODP À ÉLIMINER
BIRD	21	16,4	1 637
ONUDI	8	17,8	1 105
PNUD	5	2,8	119
Total	34	37,0	2 861

TABLEAU 5: PROJETS ACHEVÉS DANS LE SECTEUR DE LA RÉFRIGÉRATION PAR RÉGION

RÉGION	NOMBRE DE PROJETS	FONDS (MILLIONS DE \$US)	QUANTITÉ D'ODP À ÉLIMINER
AFR	5	11,9	688
ASP	14	14,2	501
EUR	4	8,2	1 283
LAC	11	2,7	389
Total	34	37,0	2 861

La plupart de ces projets ont été approuvés par le Comité exécutif à ses réunions 8 à 18.

Pays participants visés à l'Article 5: Les pays ci-après ont eu des projets d'investissement achevés dans ce secteur (le nombre de projets est indiqué entre parenthèses):

Algérie	Cameroun
Égypte (3)	Malaisie
Philippines (3)	Syrie (2)
Thaïlande (7)	Vietnam
Roumanie	Turquie (3)
Brésil	Chili (3)
Guatemala	Mexique (4)
Venezuela (2)	

Questions possibles pour l'évaluation: Voir résultat 2

Équipe d'évaluation proposée: Voir résultat 2

Méthodologie: Voir résultat 2

Calendrier: Septembre 1997 - Mai 1998

Coût: \$US 129 000

TÂCHE 4: ÉVALUATION DES PROJETS NE PORTANT PAS SUR DES INVESTISSEMENTS

En complément à l'évaluation des projets d'investissement dans les deux secteurs visés, le plan de travail prévoit une évaluation collaborative de certaines des principales activités du programme d'Action Ozone du PNUE. Ceci permettra au PNUE d'établir des indicateurs qualitatifs utiles pour l'évaluation des résultats et de déterminer le succès de l'application de sa stratégie à l'appui d'environnements cruciaux. Comme la plupart des programmes de pays ont été approuvés, il n'est pas jugé efficace du point de vue des coûts d'évaluer cet aspect du programme. La configuration optimale serait déterminée en collaboration avec le PNUE, mais elle se concentrera probablement sur l'échange d'information, la formation et le réseautage.

Description des projets en cours

Depuis l'institution du Fonds, le PNUE a reçu \$11,4 millions pour la coopération technique. La Décision 21/14 décrit la portée des activités continues de programme, et précise le plafond de financement pour les activités d'échange d'information (\$1,05 million) et de réseautage (\$1,1 million). L'évaluation proposée facilitera la prise de décisions futures en déterminant dans quelle mesure les activités financées précédemment ont été efficaces par rapport au coût et leurs incidences sur l'environnement d'appui.

Sujet principal de l'évaluation

Questions possibles pour l'évaluation

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/22/7/33 décrit certains des indicateurs qualitatifs proposés pour les activités continues principales du PNUE, à savoir la coordination des échanges d'information, le réseautage et la diffusion de renseignements. L'évaluation tiendra compte de tout ceci et bâtira sur cette base, afin d'arriver à une compréhension plus approfondie de l'efficacité du PNUE dans le renforcement des environnements d'appui promouvant les travaux du Fonds. Ceci fait partie de l'aspect du programme de travail relatif à l'évaluation qui concerne l'établissement d'indicateurs pour les projets ne portant pas sur des investissements.

Certaines des questions particulières ci-après pourraient être examinées:

Conception et justification

1. Dans quelle mesure les activités du PNUE sont-elles orientées de façon à atteindre les populations et les institutions cibles qui ont besoin de son appui? Comment la configuration des activités a-t-elle évolué?
2. Le PNUE prévoit-il une surveillance et une évaluation adéquates permettant aux activités de programme de bénéficier de la rétroaction des participants? Quelles améliorations peuvent être apportées à ces systèmes de surveillance et d'évaluation?

Efficacité et incidences

3. Quelle a été la pertinence des activités d'échange d'information du PNUE pour l'élimination des ODS dans les pays visés à l'Article 5?

4. Quelle a été l'efficacité de la formation? Est-elle est fournie en cours d'emploi? Sinon, quels en sont les obstacles? Quelles améliorations pourraient être apportées?
5. Quelles ont été les incidences des activités de réseautage, de formation, d'échange d'informations sur la sensibilisation du public ou d'autres activités appuyées par les pays?
6. Quelles politiques ont été lancées par les pays en conséquence du programme du PNUE?
7. Quelles améliorations dans la communication des données et dans la promulgation de législations et de politiques dans les pays participant au réseautage sont attribuables au programme du PNUE?Efficacité

Efficacité de la mise en oeuvre

8. Les activités du PNUE sont-elles planifiées et exécutées de la façon la plus efficace? Quelles améliorations pourraient être apportées?
9. L'affectation de ressources est-elle optimale compte tenu des résultats des évaluations des divers aspects du programme? Le PNUE devrait-il ré-affecter ses ressources pour avoir plus d'impact?

Leçons retenues

10. De quelle façon le programme du PNUE pourrait-il mieux répondre aux besoins des pays visés?

Équipe d'évaluation proposée

- Coordonnateur de l'équipe d'évaluation
- Représentant du Secrétariat
- Expert externe, spécialiste de l'auto-évaluation de l'organisation et du programme
- Représentants du PNUE
- Les représentants des pays participeront à divers aspects des activités de programme continues et des missions de l'équipe d'évaluation des projets d'investissement.

Méthodologie

La méthodologie recommandée incorporera des méthodes modernes de renforcement des pouvoirs à l'évaluation des aspects organisationnels, en combinant l'évaluation participative à certaines activités indépendantes de collecte de données. Ceci assurera la participation du PNUE et de ses clients dans des processus de collaboration qui permettront de préciser les questions clés, d'établir et de raffiner les indicateurs, de recueillir et d'analyser les données pertinente dans une démarche coopérative, et d'élaborer un rapport coordonné par des experts externes compétents. En théorie, l'évaluation tirera profit des activités de collecte de données de l'équipe d'évaluation des projets d'investissement qui assurera une collecte indépendante de données dans les pays visités. Il est

également prévu de distribuer un questionnaire pour l'enquête auprès des usagers actuels et potentiels des activités de programme du PNUE. Ainsi, le rapport d'évaluation gardera un caractère objectif tout en menant directement à l'amélioration des programmes du PNUE.

Calendrier: Juin 1997 - Mai 1998

Coût: \$US 78 500

C. BUDGET SOMMAIRE

<u>Titre</u>	<u>Mois/personne (M/p)</u>	<u>Coût (\$US)</u>
<u>Personnel</u>		
Personnel (supplémentaire)	12 m/p	100 000
Consultants	18 m/p	216 000
Sous-total Personnel	30	316 000
<u>Déplacements</u>		
Personnel (supplémentaire)		20 000
Consultants		85 000
Sous-total Déplacements		105 000
<u>Équipement</u>		20 000
<u>Rapports</u>		9 000
<u>Divers</u>		11 000
Total	30	461 000

Annexe IV

Liste de projets approuvés à titre de coopération bilatérale

Pays	Titre du projet	Année de contributions (1)	Pays contributeur	Fonds approuvés (\$US)
Fumigènes				
Bromure de méthyle				
Chine	Programme de démonstration sur le remplacement du bromure de méthyle	1997	Canada	\$145,000
Réfrigération				
Récupération/recyclage				
Venezuela	Mise sur pied d'une usine centrale de régénération des frigorigènes récupérés dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation commerciale	1997	Canada	\$495,285
Solvants				
Projets ne portant pas sur des investissements				
Malaysie	Formation à l'amélioration du processus de traitement sans nettoyage pour les entreprises d'assemblage électronique qui ont éliminé l'emploi du CFC-113 <i>Le projet soit approuvé, étant entendu qu'il permettrait d'éliminer les utilisations résiduelles d'ODS dans les entreprises visées.</i>	1997	France	\$192,423
TOTAL:				\$832,708

(1) Année d'imputation de la contribution bilatérale.

Annexe VII

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS

A. Données sur les substances réglementées

(en tonnes métriques)

ANNÉE: Janvier à décembre

PAYS:

Substance ¹	Consommation par secteur							Importation	Exportation	Production
	Aérosols	Mousses	Anti-incendie	Réfrigération	solvants	Utilisations de bromures de méthyle	Gonflage de du tabac			
<u>Annexe A, Groupe I</u>										
CFC-11										
CFC-12										
CFC-113										
CFC-114										
CFC-115										
Total partiel										
<u>Annexe A, Groupe II</u>										
Halon 1211										
Halon 1301										
Halon 2402										
Total partiel										
<u>Annexe B, Groupe II</u>										
Tétrachlorure de carbone										
Total partiel										
<u>Annexe B, Groupe III</u>										
Méthyle Chloroforme										
Total partiel										
<u>Annexe C, Groupe I</u>										
HCFC-22										
HCFC-141b										
HCFC-142b										
HCFC-123										
AUTRES										
Total partiel										
<u>Annexe E</u>										
Bromure de méthyle										
Total partiel										
TOTAL										

¹ Lorsque les données portent sur un mélange de deux ou plusieurs substances, la quantité de chacun des éléments composants doit être indiquée. Par ex.: Pour le R502, composé de 51,2% de CFC-115 et de 48,8% de HCFC-22 indiquez la quantité totale de chacune des substances réglementées (c'est-à-dire., CFC-115 et HCFC-22) dans la rangée appropriée.

**B. Données sur les substances réglementées pour l'année de base (moyenne calculée entre 1995 et 1997)²
(en tonnes métriques)**

PAYS:

Substance ³	Consommation par secteur en tonnes métriques							Importation	Exportation	Production
	Aérosols	Mousses	Anti-incendie	Réfrigération	solvants	Utilisations de bromure de méthyle	Gonflage du tabac			
<u>Annexe A, Groupe I</u> CFC-11 CFC-12 CFC-113 CFC-114 CFC-115										
Total partiel										
<u>Annexe A, Groupe II</u> Halon 1211 Halon 1301 Halon 2402										
Total partiel										
<u>Annexe B, Groupe II</u> Tétrachlorure de carbone										
Total partiel										
<u>Annexe B, Groupe III</u> Méthyle Chloroforme										
Total partiel										
<u>Annexe C, Groupe I</u> HCFC-22 HCFC-141b HCFC-142b HCFC-123 AUTRES										
Total partiel										
<u>Annexe E</u> Bromure de méthyle										
Total partiel										
TOTAL										

² Ce formulaire ne doit être rempli qu'une seule fois
³ Lorsque les données portent sur un mélange de deux ou plusieurs substances, la quantité de chacun des éléments composants doit être indiquée séparément. Par ex.: Pour le R502 composé de 51,2% de CFC-115 et de 48,8% de HCFC-22, indiquez la quantité totale de chacune des substances réglementées (c'est-à-dire., CFC-115 et HCFC-11) dans la rangée appropriée.

C. Mesures administratives et mesures d'appui

PAYS:

ANNÉE: Janvier à décembre.....

(Prière d'inscrire toutes observations éventuelles sur une autre feuille)

TYPE DE MESURE / DE LÉGISLATION	Mesure proposée dans le programme de pays	Mesure prise cette année ou en vigueur depuis moins d'une année	Mesure en vigueur depuis plus d'une année
1. RÉGLEMENTATIONS:			
1.1 Élaboration de lignes directrices pour réglementer l'importation (la production et l'exportation) d'ODS			
1.2 Exigence de permis spéciaux pour l'importation ou la vente d'ODS en vrac			
1.3 Exigence de permis spéciaux pour l'importation ou la vente de produits ou de matériel contenant des ODS			
Interdiction d'importer ou de vendre de grandes quantités de:			
1.4 CFC-11			
1.5 CFC-12			
1.6 Halon 1211			
1.7 Halon 1301			
Interdiction d'importer ou de vendre:			
1.8 des réfrigérateurs ou congélateurs usagés contenant des CFC			
1.9 des aérosols contenant des ODS, sauf pour des usages essentiels tels que les MDI ⁴			
1.10 des automobiles contenant des climatiseurs à base de CFC-12			
1.11 des climatiseurs et des refroidisseurs à base de CFC			
1.12 Formation obligatoire des techniciens de réparation de réfrigérateurs			
1.13 Certification obligatoire des techniciens de réparation de réfrigérateurs			
1.14 Interdiction d'utiliser des ODS dans la production de certains ou de tous les types de mousse			
Autres réglementations			
1.15			
1.16			
1.17			

TYPE DE MESURE / DE LÉGISLATION	Mesure proposée dans le programme de pays	Mesure prise cette année ou en vigueur depuis moins d'une année	Mesure en vigueur depuis plus d'une année
2. ÉTABLISSEMENT DE CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION DE L'ÉLIMINATION DES ODS (ex. comités nationaux/sectoriels, groupes de travail)			
3. ÉTABLISSEMENT DE PROCÉDURES POUR LA CERTIFICATION DES TECHNICIENS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION			
4. ÉTABLISSEMENT DE CANAUX POUR L'INFORMATION DU PUBLIC SUR LES MESURES DE RÉGLEMENTATION DES ODS			
5. ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE:			
5.1 Établissement d'un système de surveillance et d'évaluation de l'importation (la production, l'exportation) et l'utilisation des ODS			
5.2 Établissement d'un système de surveillance et d'évaluation pour la mise en œuvre de projets du Fonds et surveillance/évaluation de projets du Fonds			
5.3 Établissement de procédures pour la collecte et la mise à jour de données sur les ODS et leur transmission/diffusion			
5.4 Collecte/mise à jour annuelle et transmission/diffusion des données sur les ODS			
5.5 Surveillance de la récupération et du recyclage des ODS			
5.6 Surveillance et évaluation des activités de formation			
5.7 Établissement de normes de qualité des produits, ex: «Sceau de l'ozone», «Étiquette verte», etc.			
6. AUTRE ⁵			

⁵ Indiquez le type d'activité

AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)		
			Projet	Appui	Total
Aérosols					
Projets ne portant pas sur des investissements					
Cuba	Préparation de projets dans le secteur des aérosols	PNUD	\$15,000	\$1,950	\$16,950
Mousse					
Projets ne portant pas sur des investissements					
Brésil	Préparation de projets dans le secteur des mousses	Banque mondiale	\$75,000	\$9,750	\$84,750
Malawi	Préparation de projets dans le secteur des mousses	PNUD	\$5,000	\$650	\$5,650
Pakistan	Préparation de projets d'élimination de la consommation de CFC (dans le secteur des mousses) dont il n'est pas tenu compte dans le programme de pays	Banque mondiale	\$25,000	\$3,250	\$28,250
Paraguay	Préparation de projets dans le secteur des mousses PUF rigides	PNUD	\$30,000	\$3,900	\$33,900
Fumigènes					
Projets ne portant pas sur des investissements					
Algérie	Préparation de projets dans le secteur du bromure de méthyle	ONUDI	\$8,000	\$1,040	\$9,040
Mexique	Préparation d'un projet d'investissement dans le secteur du bromure de méthyle	ONUDI	\$20,000	\$2,600	\$22,600
Thaïlande	Préparation de projets dans le secteur du bromure de méthyle	ONUDI	\$8,000	\$1,040	\$9,040
Vietnam	Préparation de projets dans le secteur du bromure de méthyle	ONUDI	\$8,000	\$1,040	\$9,040
Zimbabwe	Préparation de projets dans le secteur du bromure de méthyle	ONUDI	\$8,000	\$1,040	\$9,040
Production					
Projets ne portant pas sur des investissements					
Chine	Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la production pour soumission en 1998 <i>La Banque mondiale pourrait entreprendre des activités préparatoires, étant entendu qu'aucune proposition de projet ne serait effectivement soumise à son examen avant que les lignes directrices en question aient été présentées.</i>	Banque mondiale	\$350,000	\$45,500	\$395,500
Réfrigération					
Projets ne portant pas sur des investissements					
République dominicaine	Préparation de projets dans le secteur de la réfrigération commerciale	PNUD	\$10,000	\$1,300	\$11,300

AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)		
			Projet	Appui	Total
Inde	Préparation de projets d'investissement dans le secteur de la réfrigération domestique pour soumission en 1997 et 1998	Banque mondiale	\$80,000	\$10,400	\$90,400
Vietnam	Préparation de projets dans le secteur de la réfrigération domestique	PNUD	\$25,000	\$3,250	\$28,250
Mondiale	Préparation des plans de gestion de frigorigènes <i>Ne pas proposer de projet de recyclage à moins que des mesures d'incitation ou de réglementation ne soient en place avant la mise en oeuvre des projets de recyclage proposés, afin d'en assurer la durabilité.</i>	PNUD	\$140,000	\$18,200	\$158,200
Mondiale	Préparation des plans de gestion de frigorigènes <i>Ne pas proposer de projet de recyclage à moins que des mesures d'incitation ou de réglementation ne soient en place avant la mise en oeuvre des projets de recyclage proposés, afin d'en assurer la durabilité.</i>	ONUDI	\$60,000	\$7,800	\$67,800

Divers

Programme de pays/études de pays

Mondiale	Programme de pays et un plan de gestion des frigorigènes aux Parties à faible volume ou à très faible volume de consommation <i>Le PNUE devrait soumettre un compte rendu sur ces activités à la prochaine réunion du Comité exécutif.</i>	PNUE	\$200,000	\$26,000	\$226,000
----------	---	------	-----------	----------	-----------

Renforcement des institutions

Burkina Faso	Renforcement des institutions (renouvellement)	PNUE	\$55,700	\$7,241	\$62,941
Cameroun	Renforcement des institutions (renouvellement)	PNUE	\$107,000	\$13,910	\$120,910
El Salvador	Domaine des politiques pour la protection de la couche d'ozone <i>Le PNUE pourrait procéder au décaissement de la première tranche annuelle des fonds approuvés pour le renforcement de l'institution les décaissements ultérieurs étant conditionnels à la soumission au Comité exécutif d'un rapport sur l'avancement d'un plan de gestion de frigorigènes.</i>	PNUE	\$66,900	\$8,697	\$75,597
Gabon	Création d'un groupe technique national de l'ozone <i>Le PNUE pourrait procéder au décaissement de la première tranche annuelle des fonds approuvés pour le renforcement de l'institution les décaissements ultérieurs étant conditionnels à la soumission au Comité exécutif d'un rapport sur l'avancement d'un plan de gestion de frigorigènes.</i>	PNUE	\$45,600	\$5,928	\$51,528
Guatemala	Renforcement des institutions (renouvellement)	PNUE	\$96,000	\$12,480	\$108,480

AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)		
			Projet	Appui	Total
Jordanie	Renforcement des institutions (renouvellement) <i>Les fonds ne seront pas libérés tant qu'un rapport d'avancement et un plan détaillé des mesures à prendre, mentionnés dans la décision 19/29, n'auront pas été soumis au Secrétariat.</i>	Banque mondiale	\$113,333	\$14,733	\$128,066
Nicaragua	Institution d'un bureau technique de l'ozone <i>Le PNUÉ pourrait procéder au décaissement de la première tranche annuelle des fonds approuvés pour le renforcement de l'institution les décaissements ultérieurs étant conditionnels à la soumission au Comité exécutif d'un rapport sur l'avancement d'un plan de gestion de frigorigènes.</i>	PNUÉ	\$66,000	\$8,580	\$74,580
Samoa Occidentales	Institution d'un comité national de l'ozone <i>Le PNUÉ pourrait procéder au décaissement de la première tranche annuelle des fonds approuvés pour le renforcement de l'institution les décaissements ultérieurs étant conditionnels à la soumission au Comité exécutif d'un rapport sur l'avancement d'un plan de gestion de frigorigènes.</i>	PNUÉ	\$30,000	\$3,900	\$33,900
Projets ne portant pas sur des investissements					
Mexique	Enquête sur l'utilisation des ODS dans les PME et méthodes d'élimination <i>Le PNUD et le Gouvernement mexicain s'efforceraient d'en recenser le plus grand nombre possible et aucune autre étude sur l'utilisation des ODS dans les PME du pays ne lui serait soumise avec une demande de financement.</i>	PNUD	\$60,000	\$7,800	\$67,800
Uruguay	Préparation de projets pour établir un plan national d'élimination des ODS restantes <i>L'étude de marché menée au titre de ce projet s'efforcera de recenser le plus grand nombre possible de consommateurs d'ODS.</i>	Banque mondiale	\$23,000	\$2,990	\$25,990
Préparation de projets					
Argentine	Préparation de projets	PNUD	\$15,000	\$1,950	\$16,950
Brésil	Préparation de projets	PNUD	\$45,000	\$5,850	\$50,850
Chine	Préparation de projets dans les secteurs des mousses, de la réfrigération et des solvants <i>Le PNUD filtrerait à l'avance toutes les propositions de projet dans le secteur des solvants en Chine pour s'assurer qu'elles concernent des projets présentant un bon rapport coût-efficacité en vue de l'élimination des CFC.</i>	PNUD	\$150,000	\$19,500	\$169,500
Inde	Préparation de projets	PNUD	\$50,000	\$6,500	\$56,500

AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Pays	Titre du projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)		
			Projet	Appui	Total
Jordanie	Préparation de projets d'élimination de la consommation de CFC (dans les secteurs des aérosols et des mousses) dont il n'est pas tenu compte dans le programme de pays initial	Banque mondiale	\$30,000	\$3,900	\$33,900
Mexique	Préparation de projets	PNUD	\$10,000	\$1,300	\$11,300
Maroc	Préparation de projets	PNUD	\$20,000	\$2,600	\$22,600
		TOTAL:	\$2,050,533	\$266,569	\$2,317,102

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Aérosols						
Usine de remplissage						
Inde	Reconversion de l'usine My Fair Lady Ltd, Delhi	Banque mondiale	\$113,975	\$14,817	\$128,792	1.91
Syrie	Élimination des CFC à Taki Eddin & Co.	ONUDI	\$244,203	\$31,746	\$275,949	2.06
Inde	Reconversion de l'usine d'aérosols Aerol Formulations	PNUD	\$69,450	\$9,029	\$78,479	2.24
Inde	Reconversion de Texas Enterprises, Bombay	PNUD	\$70,000	\$9,100	\$79,100	2.24
Inde	Ultra Tech Specialty Chemicals Pvt Ltd.	PNUD	\$70,000	\$9,100	\$79,100	2.27
Inde	Reconversion de l'usine d'aérosols Accra Pak India Pvt. Ltd	Banque mondiale	\$129,690	\$16,860	\$146,550	2.49
Indonésie	Reconversion et centre de remplissage des bombes aérosol à PT Candi Swadaya Sentosa	Banque mondiale	\$1,175,340	\$152,794	\$1,328,134	2.55
Inde	Reconversion de l'usine d'aérosols Stella Industries	Banque mondiale	\$269,175	\$34,993	\$304,168	2.56
Syrie	Élimination des CFC à Al Yaman Co.	ONUDI	\$216,128	\$28,097	\$244,225	2.88
Inde	Reconversion de Acropres, Vapi	Banque mondiale	\$146,860	\$19,092	\$165,952	2.94
Tunisie	Élimination des CFC à Cofida	ONUDI	\$179,986	\$23,398	\$203,384	2.99
Inde	Projet de reconversion de Aero Pack Products	PNUD	\$69,450	\$9,029	\$78,479	3.40
Inde	Reconversion de l'usine Asian Acrosols Pvt. Ltd.	PNUD	\$90,890	\$11,816	\$102,706	3.63
Tunisie	Élimination des CFC à Alki S.A.	ONUDI	\$74,565	\$9,693	\$84,258	3.73
Tunisie	Élimination des CFC à Sogepar	ONUDI	\$68,833	\$8,948	\$77,781	3.79
Inde	Reconversion de l'usine Acrosols D'Asia Pvt Ltd.	PNUD	\$69,450	\$9,029	\$78,479	3.86
Syrie	Élimination des CFC à Ahmed Ali Harsho Sons Co.	ONUDI	\$175,328	\$22,793	\$198,121	3.90
Inde	Reconversion de Attarwala & Co. Pvt. Ltd. Bombay	Banque mondiale	\$134,250	\$17,453	\$151,703	4.37

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Inde	Reconversion de Aero Industries, Vapi	Banque mondiale	\$121,735	\$15,826	\$137,561	4.39
Inde	Reconversion de l'usine d'aérosols et de cosmétiques Mccnakshi, Delhi	PNUD	\$98,940	\$12,862	\$111,802	4.40
Mousse Flexible						
Macédoie	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de panneaux sandwich en polyuréthane rigide à Sileks Ad Co.	ONUDI	\$520,125	\$67,616	\$587,741	1.86
Indonésie	Élimination du CFC-11 à PT Panca Duta Foam Industry	ONUDI	\$86,955	\$11,304	\$98,259	1.93
Indonésie	Élimination du CFC-11 à PT Winnerfoam Abadi <i>L'ONUDI devrait régler la question de l'identité de Winnerfoam Abadi pendant la mise en oeuvre du projet afin d'éviter le chevauchement des activités effectuées par les autres agences d'exécution.</i>	ONUDI	\$79,472	\$10,331	\$89,803	1.99
Algérie	Élimination de CFC-11 à l'usine de mousse de polyuréthane souple Ets Leulmi Essaid	ONUDI	\$61,880	\$8,044	\$69,924	2.21
Algérie	Élimination de CFC-11 à l'usine de mousse de polyuréthane souple Snam	ONUDI	\$88,360	\$11,487	\$99,847	2.76
Maroc	Élimination de CFC dans la fabrication de blocs de mousse flexible à Dolidol	PNUD	\$475,822	\$61,857	\$537,679	2.97
Maroc	Élimination de CFC dans la fabrication de blocs de mousse flexible a Richbond S.A.	PNUD	\$470,625	\$61,181	\$531,806	3.14
Jordanie	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de blocs de mousse souple à Baybars	Banque mondiale	\$112,500	\$14,625	\$127,125	3.75
Iran	Élimination de CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse chez Safoam Co.	ONUDI	\$487,125	\$63,326	\$550,451	4.06
Iran	Élimination de CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse chez Shizar Co.	ONUDI	\$487,125	\$63,326	\$550,451	4.06
Algérie	Élimination de CFC-11 à l'usine de mousse de polyuréthane souple Sammo	ONUDI	\$98,770	\$12,840	\$111,610	4.11
Indonésie	Élimination du CFC-11 à l'usine de mousse de polyuréthane souple d'Elastino Satyajaya	ONUDI	\$75,943	\$9,873	\$85,816	4.22
Croatie	Élimination des CFC-11 à l'usine de mousse de polyuréthane Oriolik Co.	ONUDI	\$110,780	\$14,401	\$125,181	4.43
Iran	Élimination de CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse chez Urethane Systems Company (USC)	ONUDI	\$487,125	\$63,326	\$550,451	4.43

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Argentine	Conversion à la technologie sans CFC dans la fabrication de (plaques de) mousse souple chez FPV SA	PNUD	\$118,000	\$15,340	\$133,340	6.21
Peau intégrée						
Brésil	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Giroflex	PNUD	\$177,500	\$23,075	\$200,575	7.58
Turquie	Reconversion du CFC-11 au bioxyde de carbone et à l'eau dans la fabrication de mousse souple moulée à Suntas Foam and Mattress Industry and Commerce, Inc.	Banque mondiale	\$148,613	\$19,320	\$167,933	10.70
Brésil	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Trambusti	PNUD	\$763,600	\$99,268	\$862,868	15.27
Indonésie	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane moulée à peau intégrée à Plysindo Inter Mouldi (PIM)	PNUD	\$75,870	\$9,863	\$85,733	16.86
Mexique	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de semelles de chaussures en polyuréthane à Industrial Pol-Rym S.A. de C.V. (IPR)	PNUD	\$421,500	\$54,795	\$476,295	16.86
Multiples sous-secteurs						
Égypte	Élimination de la consommation d'ODS restante dans le secteur de la mousse (11 entreprises) <i>En collaboration avec le PNUD le Gouvernement égyptien peut déterminer ses propres critères de décaissement des fonds approuvés aux entreprises. Toutefois, le PNUD devrait indiquer dans ses rapports d'avancement et d'achèvement de projets quels ont été les critères ou procédures utilisés pour le paiement des fonds approuvés et garantir l'élimination par toutes les entreprises mentionnées dans ce projet d'ensemble.</i>	PNUD	\$1,672,000	\$217,360	\$1,889,360	5.28
Thaïlande	Reconversion de la fabrication de mousse de polyuréthane rigide et à peau intégrée à la technologie sans CFC à Bangkok Foam Group	PNUD	\$480,500	\$62,465	\$542,965	5.30
Polystyrène et/ou polyéthylène						
Chine	Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles en mousse de polystyrène expansé à Zhejiang Wanpeng Clique Co., Ltd.	PNUD	\$412,666	\$53,647	\$466,313	3.44
Chine	Élimination du CFC-12 dans la fabrication de feuilles en mousse de polystyrène expansé à Zhoushan Fuchuan Plastic Products Factory	PNUD	\$403,711	\$52,482	\$456,193	6.62
Brésil	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de tubes de mousse de polyéthylène à Polipex	PNUD	\$191,000	\$24,830	\$215,830	6.70

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Jordanie	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de polystyrène extrudé à Al Hussam	Banque mondiale	\$347,855	\$45,221	\$393,076	6.95
Jamaïque	Élimination de CFC dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène extrudée à West Indies Synthetics company, Ltd (Wisynco)	PNUD	\$596,000	\$77,480	\$673,480	7.30
Panama	Élimination de CFC dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène extrudée à Productos Moldados America S.R. Ltda. (Plásticos Modernos)	PNUD	\$339,296	\$44,108	\$383,404	8.07
Rigide						
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication de systèmes chimiques de mousse de polyuréthane rigide à Polymermann (Asia) P. Ltd.	PNUD	\$385,000	\$50,050	\$435,050	
Thaïlande	Reconversion de la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à la technologie sans CFC à Ocean Plastics	PNUD	\$287,000	\$37,310	\$324,310	3.50
Macédonie	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de panneaux sandwich en polyuréthane rigide à Silleks Ad Co.	ONUDI	\$284,236	\$36,951	\$321,187	4.20
Thaïlande	Reconversion de la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à la technologie sans CFC à Siriphan	PNUD	\$215,000	\$27,950	\$242,950	4.30
Thaïlande	Reconversion de la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à la technologie sans CFC à Asia Container	PNUD	\$199,000	\$25,870	\$224,870	4.42
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide dans les petites et moyennes entreprises (PME) <i>Le PNUD devrait s'assurer de rendre l'approvisionnement d'équipement accessible à tous les fournisseurs intéressés capables de fournir de l'équipement au cours de la mise en oeuvre afin de respecter les rapports coût-efficacité.</i>	PNUD	\$1,404,000	\$182,520	\$1,586,520	4.84
Venezuela	Élimination des ODS à Daniven C.A.	ONUDI	\$104,030	\$13,524	\$117,554	5.78
Mexique	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (aérosol) à ACSA	PNUD	\$597,000	\$77,610	\$674,610	6.32
Argentine	Élimination de l'utilisation des CFC dans la fabrication de panneaux sandwich en polyuréthane et de mousses aérosol chez Rheem SA	PNUD	\$76,650	\$9,965	\$86,615	6.39
Mexique	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (aérosol) à Tecnopolimeros	PNUD	\$359,000	\$46,670	\$405,670	6.60

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Malaysia	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à RCA Group	PNUD	\$284,500	\$36,985	\$321,485	6.79
Malaysia	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Rollbond	PNUD	\$155,500	\$20,215	\$175,715	7.00
Malaysia	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Anchor Profit Sdn Bhd	PNUD	\$131,000	\$17,030	\$148,030	7.08
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication d'isolant rigide en polyuréthane à Super Urethane Products P. Ltd.	PNUD	\$284,000	\$36,920	\$320,920	7.26
Brésil	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Metallurgica Barra	PNUD	\$270,000	\$35,100	\$305,100	7.43
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication d'isolant rigide en polyuréthane à Blowkings	PNUD	\$132,000	\$17,160	\$149,160	7.51
Venezuela	Élimination des ODS à Veniver C.A.	ONUDI	\$164,592	\$21,397	\$185,989	7.62
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication d'isolant rigide en polyuréthane à Delta Foams Engineering Co.	PNUD	\$85,000	\$11,050	\$96,050	7.64
Venezuela	Élimination des ODS à Decocar C.A.	ONUDI	\$126,614	\$16,460	\$143,074	7.81
Brésil	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Dalla Rosa E. Cia.	PNUD	\$71,600	\$9,308	\$80,908	7.82
Brésil	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Isolenge	PNUD	\$516,000	\$67,080	\$583,080	7.82
Brésil	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Cumulus	PNUD	\$86,000	\$11,180	\$97,180	7.82
Brésil	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Tekcor	PNUD	\$71,600	\$9,308	\$80,908	7.82
Argentine	Élimination des CFC dans la fabrication de panneaux sandwich en polyuréthane et de mousses aérosol chez Calofrig Asilaciones Jacobi S.A.I.C.	PNUD	\$563,750	\$73,288	\$637,038	7.83
Brésil	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Facchini	PNUD	\$258,000	\$33,540	\$291,540	7.83
Malaysia	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane à Amstrad	PNUD	\$108,800	\$14,144	\$122,944	7.83

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Mexique	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Termo Puertas	PNUD	\$78,300	\$10,179	\$88,479	7.83
Philippines	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à P.U. Rigid Insulation Contractor	PNUD	\$189,290	\$24,608	\$213,898	7.83
Philippines	Reconversion à une technologie sans CFC pour la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à MBA Urethane Products Contractor	PNUD	\$113,574	\$14,765	\$128,339	7.83

Fumigènes

Bromure de méthyle

Brésil	Trois solutions de remplacement à l'emploi du bromure de méthyle : culture hors-terre, solarisation et produits chimiques à faible dose <i>L'ONUDI devrait essayer d'optimiser la diffusion aux petits producteurs de la plus récente technologie utilisée par les compagnies multinationales de production de tabac et obtenir des renseignements sur son application.</i>	ONUDI	\$393,800	\$51,194	\$444,994	
Chine	Projet de démonstration sur les solutions de remplacement à l'emploi du bromure de méthyle dans la fumigation des sols	ONUDI	\$443,300	\$57,629	\$500,929	
Guatemala	Quatre solutions de remplacement à l'emploi du bromure de méthyle : pasteurisation à la vapeur, culture hors-terre, solarisation et produits chimiques à faible dose combinés à un système de lutte intégrée contre les ravageurs	ONUDI	\$440,000	\$57,200	\$497,200	
Maroc	Quatre solutions de remplacement à l'emploi du bromure de méthyle : pasteurisation à la vapeur, culture hors-terre, solarisation et produits chimiques à faible dose combinés à un système de lutte intégrée contre les ravageurs	ONUDI	\$487,300	\$63,349	\$550,649	

Réfrigération

Commerciale

Indonésie	Élimination des ODS à P.T. Jalur Sejuk	ONUDI	\$171,470	\$22,291	\$193,761	5.56
Turquie	Reconversion du CFC-11 au HCFC-141b à Teba	Banque mondiale	\$27,468	\$3,571	\$31,039	7.83

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Standard Refrigeration Appliances <i>La Banque mondiale devrait élaborer une approche de groupe pour le transfert technologique visé par ce projet, les projets semblables déjà approuvés pour l'Inde mais qui n'ont pas encore été mis en oeuvre et les futurs projets préparés pour le sous-secteur de la réfrigération commerciale en Inde afin d'effectuer des transferts technologiques et des essais efficaces à 50 % des coûts prévus dans les projets existants.</i>	Banque mondiale	\$170,180	\$22,123	\$192,303	9.06
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Polar enterprises <i>La Banque mondiale devrait élaborer une approche de groupe pour le transfert technologique visé par ce projet, les projets semblables déjà approuvés pour l'Inde mais qui n'ont pas encore été mis en oeuvre et les futurs projets préparés pour le sous-secteur de la réfrigération commerciale en Inde afin d'effectuer des transferts technologiques et des essais efficaces à 50 % des coûts prévus dans les projets existants.</i>	Banque mondiale	\$138,190	\$17,965	\$156,155	12.75
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Refrigerators and Home Appliances P. Ltd. <i>La Banque mondiale devrait élaborer une approche de groupe pour le transfert technologique visé par ce projet, les projets semblables déjà approuvés pour l'Inde mais qui n'ont pas encore été mis en oeuvre et les futurs projets préparés pour le sous-secteur de la réfrigération commerciale en Inde afin d'effectuer des transferts technologiques et des essais efficaces à 50 % des coûts prévus dans les projets existants.</i>	Banque mondiale	\$147,300	\$19,149	\$166,449	12.98
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Hindustan Refrigeration Industries <i>La Banque mondiale devrait élaborer une approche de groupe pour le transfert technologique visé par ce projet, les projets semblables déjà approuvés pour l'Inde mais qui n'ont pas encore été mis en oeuvre et les futurs projets préparés pour le sous-secteur de la réfrigération commerciale en Inde afin d'effectuer des transferts technologiques et des essais efficaces à 50 % des coûts prévus dans les projets existants.</i>	Banque mondiale	\$132,320	\$17,202	\$149,522	13.04

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
République dominicaine	Élimination des CFC-11 et 12 dans la fabrication de l'équipement de réfrigération commerciale à Fabrica de Refrigeradores Comerciales, C.A. (Farco)	PNUD	\$423,209	\$55,017	\$478,226	13.32
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Refrigeration Components and Accessories <i>La Banque mondiale devrait élaborer une approche de groupe pour le transfert technologique visé par ce projet, les projets semblables déjà approuvés pour l'Inde mais qui n'ont pas encore été mis en oeuvre et les futurs projets préparés pour le sous-secteur de la réfrigération commerciale en Inde afin d'effectuer des transferts technologiques et des essais efficaces à 50 % des coûts prévus dans les projets existants.</i>	Banque mondiale	\$125,370	\$16,298	\$141,668	13.92
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication d'équipement de réfrigération commerciale à Sheetal Engineering Works P. Ltd. <i>La Banque mondiale devrait élaborer une approche de groupe pour le transfert technologique visé par ce projet, les projets semblables déjà approuvés pour l'Inde mais qui n'ont pas encore été mis en oeuvre et les futurs projets préparés pour le sous-secteur de la réfrigération commerciale en Inde afin d'effectuer des transferts technologiques et des essais efficaces à 50 % des coûts prévus dans les projets existants.</i>	Banque mondiale	\$127,630	\$16,592	\$144,222	14.64
Turquie	Reconversion du CFC-11, CFC-12 au cyclopentane et HFC-134a en réfrigération commerciale à S.F.A. Sogutma Urunleri Sanayi Vc Tekstil Pazariama Ltd. Sti.	Banque mondiale	\$389,832	\$50,678	\$440,510	15.21
Turquie	Reconversion du CFC-11 et CFC-12 au HCFC-141b et HFC-134a à Kulahcioglu	Banque mondiale	\$60,840	\$7,909	\$68,749	15.21
Turquie	Reconversion du CFC-11 et CFC-12 au HCFC-141b et HFC-134a à Gumaksan	Banque mondiale	\$35,195	\$4,575	\$39,770	15.21
Domestique						
Chine	Reconversion à une technologie permettant de remplacer le CFC-11 comme agent de gonflement pour mousse par le cyclopentane et le frigorigène CFC-12 par le HFC-134a dans les installations manufacturières de Gansu Changfeng Baoan Industry Co. Ltd.	Banque mondiale	\$260,000	\$33,800	\$293,800	
Chine	Élimination des ODS à l'usine des réfrigérateurs Hualing	ONUDI	\$879,788	\$114,372	\$994,160	3.14
Chine	Élimination des ODS à l'usine des réfrigérateurs de Hefei Meiling Co. Ltd.	ONUDI	\$3,247,877	\$422,224	\$3,670,101	3.83

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Inde	Reconversion à une technologie à base de cyclopentane comme agent de gonflage et du HCFC-141b comme frigorigène à Vidocom Appliances Ltd. <i>Les agences d'exécution pourront soumettre à nouveau la demande concernant les surcoûts d'exploitation associés aux compresseurs sans CFC lorsque les conditions de la politique de compensation pour le remplacement des compresseurs auront été réunies.</i>	Banque mondiale	\$1,835,115	\$238,565	\$2,073,680	5.11
Chine	Élimination des ODS à l'usine des réfrigérateurs de Zerowatt Electric Appliances Group	ONUDI	\$2,394,178	\$311,243	\$2,705,421	5.66
Inde	Reconversion à une technologie à base de cyclopentane comme agent de gonflage et de R-600a ou HFC-134a comme frigorigène dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Voltas Ltd.	Banque mondiale	\$2,724,378	\$354,169	\$3,078,547	7.73
Inde	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Maharaja International Ltd. <i>Les agences d'exécution pourront soumettre à nouveau la demande concernant les surcoûts d'exploitation associés aux compresseurs sans CFC lorsque les conditions de la politique de compensation pour le remplacement des compresseurs auront été réunies.</i>	Banque mondiale	\$510,000	\$66,300	\$576,300	8.52
Liban	Élimination des CFC à Lebanese Modern Industrial and Trading Co.	ONUDI	\$1,313,121	\$170,706	\$1,483,827	9.73
El Salvador	Élimination des CFC-11 et 12 dans la fabrication de l'équipement de réfrigération domestique à Prado S.A. de C.V.	PNUD	\$306,229	\$39,810	\$346,039	13.70
Argentine	Élimination graduelle des CFC à l'usine de réfrigérateurs domestiques de Radio Victoria Catamarca S.A.	ONUDI	\$599,896	\$77,986	\$677,882	15.07
Solvants						
CFC-113						
Chine	Reconversion des procédés de nettoyage de précision à base d'ODS afin de remplacer le CFC-113 par un nettoyage aqueux à Jiaxipera Compressor factory	ONUDI	\$308,604	\$40,119	\$348,723	4.06
Chine	Reconversion des procédés de nettoyage de précision à base d'ODS afin de remplacer le CFC-113 par un nettoyage aqueux à Huangshi Dongbei Refrigeration Co.	ONUDI	\$236,242	\$30,711	\$266,953	6.28
Chine	Reconversion des procédés de nettoyage à base d'ODS afin de remplacer le CFC-113 par du trichloroéthylène à Hangli Refrigeration Ltd.	ONUDI	\$217,762	\$28,309	\$246,071	7.56

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Pakistan	Reconversion des procédés de nettoyage et d'enrobage à base d'ODS du CFC-113 au trichloroéthylène et isopropanol à Treet Corporation Ltd., Lahore	ONUDI	\$510,162	\$66,321	\$576,483	12.54
Pakistan	Reconversion des procédés d'enrobage à base d'ODS du CFC-113 au trichloroéthylène et isopropanol à Treet Corporation Ltd., Hyderabad	ONUDI	\$321,172	\$41,752	\$362,924	17.00
Chine	Élimination des ODS (CFC-113) utilisés sur la chaîne de fabrication de Shanghai Computer Factory	PNUD	\$116,767	\$15,180	\$131,947	18.44
Chine	Élimination des ODS (CFC-113) utilisés sur la chaîne de fabrication de Shanghai Railway Communication Equipment Factory	PNUD	\$276,287	\$35,917	\$312,204	19.18
TCA						
Inde	Élimination du TCA dans les procédés de nettoyage de précision à Modi Xerox	Banque mondiale	\$130,819	\$17,006	\$147,825	21.55
TOTAL:			\$40,881,803	\$5,314,634	\$46,196,437	

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Aérosols						
Usine de remplissage						
Croatie	Élimination des CFC à Pliva d.d.	ONU DI	\$89,779	\$11,671	\$101,450	8.47
Mousse						
Flexible						
Gambie	Élimination de CFC dans la fabrication de mousse flexible (blocs) à Karan Foam Manufacturing Ltd.	PNUD	\$63,500	\$8,255	\$71,755	5.77
TOTAL:			\$153,279	\$19,926	\$173,205	

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Réfrigération						
Compresseurs						
Chine	Élimination des ODS à Zel Tianjin Compressor Co., Ltd.	ONUUDI	\$962,175	\$125,083	\$1,087,258	
Thaïlande	Reconversion de la fabrication de compresseurs pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a. Phase 2, à Kulthorn Kirby Public Company Limited	Banque mondiale	\$106,856	\$13,891	\$120,747	
Thaïlande	Reconversion de la fabrication de compresseurs pour remplacer le CFC-12 par du HFC-134a à Sanyo Universal Electric Co. Ltd.	Banque mondiale	\$288,600	\$37,518	\$326,118	
Chine	Reconversion à un compresseur frigorifique à base de HCFC-22 d'un petit compresseur frigorifique semi-hermétique de type ouvert à base de CFC-12 à Zhenjiang Refrigerating Equipment Factory (ZREF)	Banque mondiale	\$1,048,286	\$136,277	\$1,184,563	5.63
Chine	Reconversion d'un compresseur frigorifique moyen de type ouvert à base de CFC-12 à Wuhan New World Refrigeration Industrial Co. Ltd.	Banque mondiale	\$1,459,871	\$189,783	\$1,649,654	6.98
Chine	Reconversion de la fabrication de compresseurs frigorifiques de type ouvert de petite et de moyenne capacité à base de CFC-12 à Zhejiang Chunhui Company (Group) ZCC)	Banque mondiale	\$3,200,394	\$416,051	\$3,616,445	8.86
Chine	Reconversion d'un compresseur frigorifique moyen de type ouvert à base de CFC-12 à Chongqing Bingyang Refrigerating Machine Co.	Banque mondiale	\$1,805,370	\$234,698	\$2,040,068	9.50
Chine	Reconversion à un compresseur à base de HCFC-22 d'un compresseur frigorifique moyen de type ouvert à base de CFC-12 à Guangzhou Refrigerating Machinery Factory	Banque mondiale	\$1,904,769	\$247,620	\$2,152,389	10.02
Chine	Reconversion de la fabrication de petits compresseurs frigorifiques de type ouvert à base de CFC-12 à Ningbo Refrigerating Machinery Factory	Banque mondiale	\$1,786,949	\$232,303	\$2,019,252	10.45
Chine	Reconversion à un compresseur frigorifique à base de HCFC-22 d'un petit compresseur frigorifique de type ouvert à base de CFC-12 à Subei Refrigeration Machinery Factory	Banque mondiale	\$1,806,908	\$234,898	\$2,041,806	10.57
MAC						
Inde	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de climatiseurs d'automobile à Pranav Vikar India Ltd.	Banque mondiale	\$944,914	\$122,839	\$1,067,753	
Inde	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de climatiseurs d'automobile à Sanden Vikas India Ltd.	Banque mondiale	\$490,820	\$63,807	\$554,627	
TOTAL:			\$15,805,912	\$2,054,769	\$17,860,681	

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (SUS)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Réfrigération						
Récupération/recyclage						
Sénégal	Projet national de récupération et de recyclage des frigorigènes <i>Le projet a été approuvé compte tenu de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.</i>	ONUDI	\$136,250	\$17,713	\$153,963	3.64
Burkina Faso	Projet de récupération et de recyclage de frigorigènes <i>Le projet a été approuvé compte tenu de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.</i>	ONUDI	\$96,000	\$12,480	\$108,480	6.20
Guinée	Projet de récupération et de recyclage des frigorigènes <i>Le projet a été approuvé compte tenu de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.</i>	ONUDI	\$80,780	\$10,501	\$91,281	6.26
Venezuela	Mise en oeuvre d'un programme de récupération et de recyclage des frigorigènes	PNUD	\$931,622	\$121,111	\$1,052,733	8.29
Gambie	Programme de récupération et de recyclage de frigorigènes <i>Le projet a été approuvé compte tenu de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.</i>	ONUDI	\$68,000	\$8,840	\$76,840	8.77

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Bénin	<p>Projet de récupération et de recyclage de frigorigènes</p> <p><i>Le projet a été approuvé compte tenu de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.</i></p>	ONU DI	\$114,000	\$14,820	\$128,820	8.84
Philippines	<p>Programme national de récupération et de recyclage</p> <p><i>Le projet a été approuvé compte tenu de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.</i></p>	ONU DI	\$557,500	\$72,475	\$629,975	9.29
Bahreïn	<p>Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes</p> <p><i>Le projet a été approuvé compte tenu de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.</i></p>	PNUD	\$242,000	\$31,460	\$273,460	11.80
Tanzanie	<p>Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes</p> <p><i>Le projet a été approuvé compte tenu de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.</i></p>	PNUD	\$161,554	\$21,002	\$182,556	15.11

Pays	Titre du Projet	Agence	Fonds approuvés (\$US)			C.E. (US\$/kg)
			Projet	Appui	Total	
Lesotho	Mise en oeuvre d'un programme national pour la récupération et le recyclage des frigorigènes <i>Le projet a été approuvé compte tenu de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.</i>	PNUD	\$56,095	\$7,292	\$63,387	15.67
Mozambique	Mise en oeuvre d'un programme national de récupération et de recyclage de frigorigènes <i>Le projet a été approuvé compte tenu de la déclaration faite par l'agence d'exécution devant le sous-comité, indiquant que les mesures d'accompagnement nécessaires au succès de leur mise en oeuvre étaient déjà en place ou le seraient avant le début des travaux et que les projets avaient été préparés sur la base d'entretiens détaillés avec les administrations nationales et les associations professionnelles.</i>	PNUD	\$115,809	\$15,055	\$130,864	16.73
TOTAL:			\$2,559,610	\$332,749	\$2,892,359	

Sommaire des projets approuvés

Secteur	Tonnes ODP	Fonds approuvés (\$US)		
		Projet	Appui	Total
COOPÉRATION BILATÉRALE				
Fumigènes		\$145,000		\$145,000
Réfrigération		\$495,285		\$495,285
Solvants		\$192,423		\$192,423
TOTAL:		\$832,708		\$832,708
RECYCLAGE DES CFC ET GESTION DE STOCKS DE HALONS				
Réfrigération	358.8	\$2,559,610	\$332,749	\$2,892,359
TOTAL:	358.8	\$2,559,610	\$332,749	\$2,892,359
PROJETS D'INVESTISSEMENTS				
Aérosols	1,301.1	\$3,588,248	\$466,472	\$4,054,720
Mousse	3,304.9	\$17,391,754	\$2,260,928	\$19,652,682
Fumigènes		\$1,764,400	\$229,372	\$1,993,772
Réfrigération	2,689.0	\$16,019,586	\$2,082,546	\$18,102,132
Solvants	228.8	\$2,117,815	\$275,316	\$2,393,131
TOTAL:	7,523.8	\$40,881,803	\$5,314,634	\$46,196,437
PAYS À FAIBLE TAUX DE CONSOMMATION D'ODS				
Aérosols	10.6	\$89,779	\$11,671	\$101,450
Mousse	11.0	\$63,500	\$8,255	\$71,755
TOTAL:	21.6	\$153,279	\$19,926	\$173,205
CLIMATISEURS D'AUTOMOBILE ET COMPRESSEURS				
Réfrigération	1,916.4	\$15,805,912	\$2,054,769	\$17,860,681
TOTAL:	1,916.4	\$15,805,912	\$2,054,769	\$17,860,681
AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL				
Aérosols		\$15,000	\$1,950	\$16,950
Mousse		\$135,000	\$17,550	\$152,550
Fumigènes		\$52,000	\$6,760	\$58,760
Production		\$350,000	\$45,500	\$395,500
Réfrigération		\$315,000	\$40,950	\$355,950
Divers		\$1,183,533	\$153,859	\$1,337,392
TOTAL:		\$2,050,533	\$266,569	\$2,317,102
TOTAL GÉNÉRAL:	9,820.6	\$62,283,845	\$7,988,648	\$70,272,493
Ventilation par agence d'exécution				
Banque mondiale	3,243.6	\$25,054,700	\$3,257,111	\$28,311,811
PNUD	2,728.9	\$17,325,906	\$2,252,368	\$19,578,274
PNUE		\$667,200	\$86,736	\$753,936
ONUDI	3,848.0	\$18,403,331	\$2,392,433	\$20,795,764
Coopération bilatérale		\$832,708		\$832,708

Annexe VII

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS

**A. Données sur les substances réglementées
(en tonnes métriques)**

PAYS:

ANNÉE: Janvier à décembre

Substance ¹	Consommation par secteur							Importation	Exportation	Production
	Aérosols	Mousses	Anti-incendie	Réfrigération	solvants	Utilisations de bromures de méthyle	Gonflage de du tabac			
<u>Annexe A, Groupe I</u> CFC-11 CFC-12 CFC-113 CFC-114 CFC-115										
Total partiel										
<u>Annexe A, Groupe II</u> Halon 1211 Halon 1301 Halon 2402										
Total partiel										
<u>Annexe B, Groupe II</u> Tétrachlorure de carbone										
Total partiel										
<u>Annexe B, Groupe III</u> Méthyle Chloroforme										
Total partiel										
<u>Annexe C, Groupe I</u> HCFC-22 HCFC-141b HCFC-142b HCFC-123 AUTRES										
Total partiel										
<u>Annexe E</u> Bromure de méthyle										
Total partiel										
TOTAL										

¹ Lorsque les données portent sur un mélange de deux ou plusieurs substances, la quantité de chacun des éléments composants doit être indiquée. Par ex.: Pour le R502, composé de 51,2% de CFC-115 et de 48,8% de HCFC-22, indiquez la quantité totale de chacune des substances réglementées (c'est-à-dire., CFC-115 et HCFC-22) dans la rangée appropriée.

C. Mesures administratives et mesures d'appui

PAYS:

ANNÉE: Janvier à décembre.....

(Prière d'inscrire toutes observations éventuelles sur une autre feuille)

TYPE DE MESURE / DE LÉGISLATION	Mesure proposée dans le programme de pays	Mesure prise cette année ou en vigueur depuis moins d'une année	Mesure en vigueur depuis plus d'une année
1. RÉGLEMENTATIONS:			
1.1 Élaboration de lignes directrices pour réglementer l'importation (la production et l'exportation) d'ODS			
1.2 Exigence de permis spéciaux pour l'importation ou la vente d'ODS en vrac			
1.3 Exigence de permis spéciaux pour l'importation ou la vente de produits ou de matériel contenant des ODS			
Interdiction d'importer ou de vendre de grandes quantités de:			
1.4 CFC-11			
1.5 CFC-12			
1.6 Halon 1211			
1.7 Halon 1301			
Interdiction d'importer ou de vendre:			
1.8 des réfrigérateurs ou congélateurs usagés contenant des CFC			
1.9 des aérosols contenant des ODS, sauf pour des usages essentiels tels que les MDI ⁴			
1.10 des automobiles contenant des climatiseurs à base de CFC-12			
1.11 des climatiseurs et des refroidisseurs à base de CFC			
1.12 Formation obligatoire des techniciens de réparation de réfrigérateurs			
1.13 Certification obligatoire des techniciens de réparation de réfrigérateurs			
1.14 Interdiction d'utiliser des ODS dans la production de certains ou de tous les types de mousse			
Autres réglementations			
1.15			
1.16			
1.17			